

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU SIAH DES VALLEES DU CROULT  
ET DU PETIT ROSNE**

---  
**ANNÉE 2019**



**2019 : ANNÉE D'ANALYSE ET DE PROSPECTIVE**

**A. 2019 : AN 1 DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT POUR LE SIAH**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SIAH a franchi une étape majeure dans son histoire en devenant le dépositaire de la compétence de collecte des eaux usées et des eaux pluviales sur dix-neuf communes de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF). Avec les trois autres communes qui transféreront cette compétence au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et quatre communes de la Communauté de communes Carnelle Pays de France (C3PF), au plus tard en 2026, ce sera, à cette échéance, plus de 80 % de la population du territoire qui sera gérée par le SIAH, les 20 % restants relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV).

Les services du SIAH se structurent depuis plusieurs années pour permettre de vivre cette étape le plus sagement possible, pour le SIAH lui-même, mais aussi et surtout pour les communes et les usagers de ces communes qui attendent, et c'est fort légitime, que ce transfert soit complètement transparent pour eux.

Plusieurs recrutements ont été effectués en 2018 et se poursuivent en 2019 pour permettre la bonne gestion de ces dix-neuf communes, dont plusieurs étaient, au demeurant, déjà sous gestion du SIAH par voie conventionnelle.

Les contraintes ont également été renforcées de manière à pouvoir répondre aux besoins et aux urgences avec la même réactivité qui est l'ADN même du SIAH depuis toujours.

Cette période passionnante pour l'ensemble des services est vécue d'autant plus sereinement qu'au-delà des renforcements des équipes d'exploitation, ces métiers sont bien connus du SIAH, pour être exercés depuis des décennies.

Sur le terrain, les équipes du SIAH découvrent les problématiques des réseaux des communes qui n'étaient pas, elles, sous gestion du SIAH. L'apport des services et élus de ces communes est essentiel pour que le transfert d'information, notamment sur les points critiques des réseaux, se fasse le plus rapidement et le plus efficacement possible. À ce titre, de nombreuses réunions ont été tenues en 2018 avec ces services communaux afin d'anticiper notamment la gestion des points noirs et les contextes locaux qui sont autant de cas particuliers.

Sur le plan administratif, le transfert automatique au SIAH de l'ensemble des contrats qui liaient les communes à des tiers, doit être également absorbé, notamment par les services comptabilité et marchés publics.

Le début de l'année 2019 est consacré à cet effet, au travers des clôtures d'exercice de chaque collectivité, à la concrétisation des choix de chaque commune concernant les éventuels excédents des budgets assainissement. Cette phase budgétaire est menée avec attention et professionnalisme par les services du SIAH, et elle est rendue beaucoup plus aisée par la collaboration ô combien précieuse des services de la Trésorerie de GONESSE. L'anticipation de ces sujets depuis 2017, et les liens étroits tissés avec de nombreuses communes, ont permis, y compris pour les services communaux gérant ce transfert de compétence, de finaliser ces sujets dans une sérénité louable.

En parallèle de ce transfert de compétence, qui est bien sûr l'événement majeur de ce début d'année 2019, une attention particulière est portée sur le maintien de relations constructives et efficaces avec les services de la CAPV qui, ayant conservé la compétence assainissement sur son périmètre, doit rester un partenaire privilégié, pour la cohérence et la coordination des actions en faveur de la restauration de la qualité des cours d'eau.

*L'année 2019 est ainsi une année charnière, à plus d'un titre, mais sera d'autant mieux vécue que les liens avec les communes et communautés resteront forts et constructifs.*

## **B. UNE COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT : POUR QUI, POUR QUOI ?**

Le lien entre assainissement et qualité des cours d'eau ne souffre aujourd'hui d'aucune contestation.

Rappelons que l'enjeu du SIAH est de proposer une structure moderne et innovante par sa double compétence Assainissement et GÉMAPI, en vue de proposer des politiques cohérentes, transparentes auprès des acteurs de l'eau et des usagers, et de rationaliser l'ensemble du cycle de l'eau, hors eau potable. L'objectif est double.

C'est rendre plus transparente la politique de l'eau sur le territoire du SIAH, dans un domaine où les usagers/habitants, et les élus qui les représentent, sont souvent perdus par la multiplicité des acteurs, publics et privés.

C'est agir, en même temps et de fait de manière cohérente, sur l'ensemble des thématiques conduisant à la restauration de la qualité des cours d'eau, sur laquelle l'État français a des objectifs de résultat auprès de l'Europe, dès 2021 et surtout en 2027. On sait aujourd'hui le rôle crucial de la mise en conformité de l'assainissement pour atteindre cet objectif.

À ce titre, dans le magma des compétences liées à l'eau, le sujet des ruissellements « non urbains » devra être traité en 2019 pour mettre un point final aux transferts de compétence. Cette thématique, quasi orpheline et souvent passée sous silence, est dans les faits exercée bien souvent par le SIAH au titre de la proximité avec les thématiques liées à la GÉMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations), bien qu'elle reste encore, même de manière confidentielle, dans le giron communal.

C'est cette vision intégratrice de l'eau sur le territoire du bassin versant du Croult et du Petit Rosne qui a conduit le SIAH à engager cette évolution des compétences juridiques qui a été actée, après consultation des assemblées locales, par arrêté préfectoral du 10 janvier 2019.

D'un point de vue tarifaire, le choix a été fait de viser le maintien, pour 2019 et probablement 2020, des tarifs sur chaque commune, que l'on parle d'eaux usées sur la facture d'eau, ou d'eaux pluviales sur la feuille d'impôts.

Ces tarifs, une fois passée la période d'absorption des nouveaux réseaux par le SIAH, devront être homogénéisés. Cette phase est une contrainte réglementaire mais c'est aussi un moyen d'assurer la transparence des tarifs auprès des usagers.

Si l'hétérogénéité des tarifs de l'assainissement peut être facilement explicable pour des techniciens éclairés, la réalité de terrain montre que les arguments pour expliquer des différences au m<sup>3</sup> de 1 à 4 pour des redevances d'exploitation des réseaux, sont difficilement audibles auprès du grand public.

Une telle démarche ne sera pas sans heurts, bien évidemment, mais les enjeux sont là encore essentiels pour la transparence de l'action publique auprès des usagers.

Ces réflexions sur les tarifs seront engagées dès 2019 et intégreront nécessairement la problématique épineuse du renouvellement des réseaux. Sur ce sujet crucial, se font face des centaines de kilomètres de canalisations, pour beaucoup en bout de course car construits dans les Trente Glorieuses, et des centaines de millions d'euros d'investissement nécessaires pour chaque domaine, eaux usées et eaux pluviales.

Attendre serait coupable.

Ce serait parier sur la bonne tenue de réseaux qui arrivent sur de nombreuses communes à un seuil critique de vétusté.

Ce serait prendre de fait le risque de voir les coûts d'exploitation augmenter sensiblement par accroissement des interventions curatives.

Ce serait prendre le risque d'accroître les dysfonctionnements sur le terrain avec les impacts corollaires sur les usagers, et sur l'environnement au sens large.

Ce serait enfin obérer les enjeux budgétaires qui sous-tendent la mise en place de telles politiques de renouvellement de réseaux. Plus les décisions politiques seront prises tôt, plus il sera possible de lisser les inévitables hausses de tarifs que les réseaux d'assainissement requièrent et ainsi éviter des chocs futurs liés à des hausses rendues drastiques et soudaines de redevances ou d'impôts.

*Si la mise en conformité des branchements est « l'Enjeu environnemental » majeur de la période à venir, le renouvellement des réseaux est sans aucun doute « l'Enjeu budgétaire et politique » de la décennie à venir.*

### **C. 2019 : PLEINS FEUX SUR 2027**

Même si l'année 2019 a vocation à être, comme exposé précédemment, une année dédiée à l'analyse critique des transferts de compétence évoqués, il n'est pas perdu de vue la nécessité de poursuivre les actions sur le terrain en vue des objectifs de bon potentiel écologique de 2027.

Ainsi, s'agissant de l'assainissement, le SIAH engagera deux opérations importantes de mise en conformité des branchements en domaine privé. L'objectif affiché de ces deux opérations, l'une sur l'aval du Petit Rosne dans le secteur de Villiers-le-Bel/Sarcelles et l'autre sur le ru des Gallais, à Fontenay-en-Parisis, est de démontrer, une fois les travaux terminés, l'impact positif sur la qualité des rivières. L'effet d'entraînement est bien sûr visé de manière que la nécessité de ces opérations, à faible coût résiduel pour la collectivité et les riverains compte tenu des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, se généralise dans les esprits.

De nombreux projets de restauration des rivières sont également en étude, à des degrés divers d'avancement. Cette quantité d'études vise, encore une fois, compte tenu de la complexité de ces projets, à lisser, une fois prêts, les travaux issus de ces études. Les budgets relatifs à la GÉMAPI sont aujourd'hui suffisamment sains pour envisager un rythme soutenu de travaux sur les rivières dès 2021, porté par les retours d'expérience de la réouverture du Petit Rosne à Sarcelles- village et de la renaturation du Croult au Vignois à Gonesse.

Le SIAH est à l'écoute, dans cette perspective, de toutes les opportunités, liées notamment à la possibilité d'acquisitions foncières à l'amiable en fonds de vallée.

Les premiers résultats en 2019 puis en 2020, du Schéma de Gestion Ecologique du Croult et du Petit Rosne, étude lancée en 2018 avec une importante phase de terrain, permettra, au-delà de consignes de gestion de ces cours d'eau, d'acquérir une vision globale des projets possibles et souhaitables, avec une réflexion foncière poussée qu'il conviendra de recouper avec chaque commune concernée.

#### **D. 2019 : UNE INDISPENSABLE STRUCTURATION DES SERVICES POUR LE LONG TERME**

La phase d'accroissement du personnel est anticipée depuis plusieurs années et a été l'une des raisons du développement d'un certain nombre d'outils que d'aucuns résument sous le terme peut-être énigmatique, voire péjoratif, de dématérialisation.

Système d'Information Géographique (SIG), base de données centralisées, solutions nomades, automatisation des ouvrages de régulation, autant de notions loin d'être triviales, parfois d'ailleurs dissimulées sous forme d'acronymes réservés à une poignée d'initiés.

Concrètement, il est question de comment, à l'aide de solutions informatiques, faire mieux avec moins, ou à tout le moins avec le même personnel. Car l'accroissement des équipes ne saurait être une fin en soi, pour qui que ce soit. À l'heure où le mille-feuilles administratif est vilipendé pour justement conduire à des redondances de moyens entre structures, il convient d'être précis dans les justifications des accroissements de personnels nécessaires pour le SIAH. Tout simplement, à un service, et plus exactement à une qualité de service, correspondent des moyens humains, matériels, financiers. Si l'on baisse les moyens, il faut baisser les objectifs et savoir porter ce message.

*Cette cohérence entre moyens et objectifs, question récurrente dans toute organisation, publique ou privée, est véritablement au cœur du projet politique du SIAH depuis plusieurs décennies. Et c'est tout à son honneur !*

*C'est aussi, soyons-en conscient, un cercle aussi vertueux que fragile : ambition de la collectivité, compétences, qualité des projets, satisfaction de l'utilisateur. Et tout cela bien entendu sans gabegie financière, mais avec pragmatisme et parfois, disons-le, courage.*

#### **E. 2019 : UNE ANNÉE DE TRANSITION MAIS UNE ANNÉE Ô COMBIEN STRATÉGIQUE**

Dans une année aussi stratégique pour le SIAH que 2019, autant par le démarrage prévu des travaux de l'extension de la station de dépollution des eaux usées que par la mise en œuvre effective du transfert de compétence assainissement, l'accompagnement des projets par le volet communication est essentiel.

L'enquête publique a bien montré l'impérieuse nécessité d'être au plus près des riverains afin d'aller au-devant des questions, craintes, et parfois, disons-le aussi, des peurs irrationnelles alimentées par d'aucuns mal intentionnés.

Le plan de communication établi pour le suivi des travaux aura cet objectif de conserver un lien avec l'extérieur, que ce soit par l'intermédiaire d'un site internet dédié intégrant un forum, ou bien de visites de chantier pour démontrer que le SIAH n'a rien à cacher, pas plus aujourd'hui qu'hier ! Bien au contraire, cette future usine constitue une opportunité de mettre en valeur l'anticipation et le volontarisme politique en

matière environnementale ainsi que les savoir-faire des équipes qui participent, quel que soit leur rôle, à cet ambitieux projet.

Sur le plan interne, l'enjeu sera, en 2019, d'intégrer du mieux possible l'ensemble des nouveaux collaborateurs recrutés en 2018 et 2019. Accroître l'effectif d'une structure de plus d'un tiers en si peu de temps est autant une gageure qu'un objectif passionnant pour l'ensemble de l'encadrement. Monter des services et les faire grossir est presque tâche facile à comparer des difficultés à faire fonctionner l'ensemble de ces services en même temps et dans le même objectif.

Etre fonctionnaire au SIAH, c'est avoir la chance de participer à un projet collectif sur le long terme, sur un territoire passionnant par ses particularités et ses difficultés, au nom de rivières qui ne demandent qu'à recouvrer un rôle positif et moteur pour l'ensemble de son territoire et de ses habitants.

Etre fonctionnaire au SIAH, c'est croire en une façon de travailler, en équipe sous la même bannière, pour un service public dont le sens ne soit pas galvaudé par des considérations partisans qui déplaceraient les enjeux environnementaux vers d'autres sphères.

La qualité d'une structure repose sur un triptyque.

- L'intelligence des hommes en est évidemment le premier volet.
- La clarté des rôles de chacun en est le deuxième volet, gage de la sérénité des services, dont les objectifs peuvent être clairs, assumés, sur le court, moyen ou long terme, pour un service voulu aussi irréprochable que possible. La synergie Elu/Fonctionnaire n'est pas une figure de style, c'est une nécessité.
- L'esprit d'équipe, avec sa cheville ouvrière, la transversalité, en est le troisième volet. Maintenir un encadrement homogène, ce qui n'exclut aucunement la pleine expression des personnalités, sera assurément un enjeu majeur de 2019 et des années à venir. La Communication interne, avec un grand C, est à l'appui de ces principes et constitue un outil essentiel à ne pas mésestimer, ni même sous-estimer...

*L'ambition, au sens noble du terme, du SIAH, ne tient que par les femmes et hommes qui le composent. Sa capacité à pouvoir répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain est intimement liée aux enjeux de gouvernance que ne manquent pas de poser les réformes territoriales successives.*

*Toute politisation du SIAH conduira à l'échec des politiques territoriales, lesquelles n'ont de sens que si la notion de solidarité à l'échelle du bassin versant est érigée en dogme, peut-être d'ailleurs le seul vrai dogme qu'il convienne de défendre pour un avenir radieux et serein du SIAH.*

## F. OPÉRATIONS EN PROJET POUR LA PÉRIODE DE 2019 A 2022

Le programme d'investissement proposé n'intègre pas les opérations d'assainissement susceptibles d'être liées aux opérations de voirie prévues par les communes ayant délégué leur compétence assainissement au SIAH au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Des études préliminaires (géotechnique, inspections télévisées,...) nécessitent d'être menées dans le courant du premier semestre 2019 afin de préciser les éventuels besoins en réhabilitation des réseaux d'assainissement sous les voiries pressenties.

La planification de tels projets nécessitant également des délais afférents à l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau, une décision modificative pourra avoir lieu en juin ou septembre 2019 afin d'actualiser le programme de travaux 2019.

Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants prévisionnels Arrondis (€ TTC)
<i>Eaux pluviales : Inondations et reconquête du milieu naturel</i>			
<b>2019</b>			
Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France			
<b>RAR</b>	Gonesse (OP10GO484)	Etudes préalables Maîtrise d'œuvre Zone humide le Vignois et travaux	388 000
<b>RAR</b>	Le Thillay (OP495)	Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	120 000
<b>RAR</b>	Vémars (OP 488)	Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	42 220
	Vémars (OP 488f)	Travaux de régulation des bassins de Saint-Witz	80 000
<b>RAR</b>	Arnouville/Garges-les-Gonesse/Bonneuil-en-France (OP489B)	Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	135 000
<b>RAR</b>	Bonneuil-en-France (OP 505)	Maîtrise d'œuvre renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	264 000
	Sarcelles (OP 146)	Reprise génie civil ouvrage Réserve de Chauffours	132 000
	Louvres-Goussainville	Etude de maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur écologique du bassin du Bois d'Orville	80 000
	Sarcelles (OP 504B)	Etude de maîtrise d'œuvre Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	260 000

SOUS-TOTAL			1 501 220
Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée			
	Domont- Piscop (429J2B)	Réhabilitation du collecteur EP	288 000
	Domont (OP 468B)	Réhabilitation du collecteur EP rue Jean Jaurès	900 000
SOUS-TOTAL			1 188 000
Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France			
<b>RAR</b>	Baillet-en-France (OP 465B)	Maîtrise d'œuvre du ru de Montsourt	60 600
SOUS-TOTAL			60 600
	Territoire SIAH	Travaux divers sur réseaux	300 000
	Territoire SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	160 000
<b>TOTAL</b>			<b>3 209 800</b>
<b>2020/2021/ 2022</b>			
Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France			
	Arnouville (OP 489B)	Renaturation du Petit Rosne au droit du château d'Arnouville	2 300 000
	Vémars (OP 488 c, d et e)	Création d'aménagements de lutte contre les inondations	1 900 000
	Louvres (OP351- 105)	Réhabilitation collecteurs EP quartier le Bouteillers	2 226 000
	Vémars (OP 488b)	Redimensionnement du ru de la Michelette	250 000
	Sarcelles (OP 504)	Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	1 500 000
	Goussainville (OP 495A)	Réouverture du Croult Vieux Pays	1 500 000
SOUS-TOTAL			9 676 000
Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée			
	Saint-Brice-sous-Forêt (OP478b)	Réhabilitation collecteur et aménagement de lutte contre les inondations rue Foch	1 500 000
	Montmorency-Saint-Brice ru du Fond des Aulnes (OP 425)	Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	1 200 000
	Domont (OP430)	Création d'un bassin de retenue Les Prés d'eau	800 000

SOUS-TOTAL			3 500 000
Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France			
	Montsoul (OP 465b)	Requalification et revégétalisation du ru de Montsoul	1 000 000
SOUS-TOTAL			1 000 000
	Territoire SIAH	Rétablissement de lits naturels à l'intérieur de bassins du SIAH	250 000
	Territoire SIAH	Travaux divers sur réseaux	900 000
	Territoire SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	500 000
<b>TOTAL</b>			<b>15 826 000</b>
<i>Eaux usées :</i> <i>Protection du milieu naturel par réhabilitation des réseaux d'eaux usées et station de dépollution – hors extension de la station de dépollution</i>			
<b>2019</b>			
Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France			
<b>RAR</b>	Bouqueval (MOM 104)	Réhabilitation des canalisations Rue Rassigny	50 000
	Garges-lès-Gonesse (OP502D)	Dévoisement du collecteur EU Rond-Point du Christ	190 000
	Bouqueval (OP498)	Réhabilitation collecteurs EU le long de la REP	1 120 000
	Le Thillay (OP 612- 101)	Réhabilitation collecteurs EU rue Pascale, Paillard et Place du 8 mai 1945	500 000
	Louvres (OP491A)	Redimensionnement collecteurs rue de Normandie et chemin de Marly	2 280 000
	Saint-Witz (OP 482u)	Dévoisement du collecteur intercommunal Fosse aux Boucs	570 000
SOUS-TOTAL			4 710 000
Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée			
<b>RAR</b>	Moisselles-Attainville (OP 482G)	Réhabilitation des canalisations chemin des Fonds	660 000
	Domont- Piscop (OP 429J2B)	Réhabilitation des canalisations Tête Richard	600 000
	Domont (OP 468B)	Réhabilitation du collecteur EU rue Jean Jaurès	200 000
SOUS-TOTAL			1 460 000

	Territoire SIAH	Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	450 000
<b>TOTAL</b>			<b>6 620 000</b>
<b>2020/2021/ 2022</b>	Hors la canalisation de transfert 13,3 millions d'euros (2020-2021-2022)		
Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France			
	Le Thillay (OP 482I)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations - lac	1 700 000
	Goussainville (OP 429Q2)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations – Fond de Brisson	1 000 000
	Ezanville (OP497)	Réhabilitation collecteurs abattoirs	870 000
	Gonesse (OP484C)	Réhabilitation canalisation EU du bassin des 3 fontaines à la RD370.	1 500 000
	Vémars (OP 482 U2)	Réhabilitation canalisation ru de la Michelette	500 000
	Louvres (OP351- 105)	Réhabilitation collecteurs EU quartier le Bouteillers	2 420 000
	Le Thillay (OP 612- 101b)	Réhabilitation collecteurs rue Charmille	570 000
	Fontenay-en-Parisis (OP 241-86)	Réhabilitation collecteur rue Ambroise Jacquin	600 000
	Saint-Witz (OP 580-90)	Réhabilitation collecteur diverses rue	1 000 000
	Fontenay (241-6)	Réhabilitation collecteurs parc des Tournelles	1 500 000
	Goussainville (OP 507)	Réhabilitation collecteur vieux pays	700 000
	Goussainville (OP 482s)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations rue Cerdan	900 000
	Sarcelles (OP 429G)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations prés sous la ville	4 500 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>17 760 000</b>
Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée			
	Domont (OP 506)	Réhabilitation des canalisations – Rue des Lavandières	500 000
	Saint-Brice-sous-Forêt (OP 478B)	Réhabilitation des canalisations rue Foch	500 000
	Montmorency-Saint-Brice (OP 425)	Réhabilitation canalisation ru du Fond des aulnes	500 000

<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>1 500 000</b>
Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France			
	Montsoult (OP 465C)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations – ND de France	950 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>950 000</b>
	Territoire SIAH	Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	1 350 000
<b>TOTAL</b>			<b>20 210 000</b>

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**Rapporteur : Anita MANDIGOU**

Obligatoire depuis 1993 dans les collectivités locales et établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants, la loi NOTRe du 7 août 2015, dans son article 107, a formalisé l'organisation et le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

En effet, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président présente au comité syndical, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est désormais pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière du Syndicat et de discuter des priorités affichées dans le budget, en donnant aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité, des perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

Il est envisagé de présenter les budgets le 27 mars 2019. Des décisions modificatives pourraient être présentées en cours d'année afin de réajuster les comptes mais sans modifier l'architecture des budgets.

Concernant le budget principal relatif aux compétences eaux pluviales et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI), la présentation financière reprend des éléments rétrospectifs de 2012 à 2017, une projection des résultats de l'exercice 2018, et des éléments prospectifs pour les années 2019 à 2022.

S'agissant du budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, la rétrospective financière s'établit sur la période de 2012 à 2017, accompagnée d'une projection de l'exécution de l'exercice 2018 et une prospective sur la période de 2019 à 2024 couvrant ainsi la période de travaux de l'extension de la station de dépollution.

Pour le budget Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Croult Enghien Vieille Mer), la présentation financière couvrira la période de 2012 à 2019.

Chaque élément financier traité comprend un tableau de données chiffrées, une illustration graphique et des commentaires.

Ci-après un tableau de présentation des différents budgets du SIAH, avec les structures adhérentes et les ressources financières du SIAH au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Budget	Compétences	Entité adhérente	Ressources
Budget principal	GÉMAPI	Communauté de Communes et Communautés d'Agglomération	Contributions budgétaires
	Collecte eaux pluviales	Communes	Contributions budgétaires ou fiscalisation
	Transport eaux pluviales	Communes	Contributions budgétaires ou fiscalisation
Budget annexe eaux usées	Collecte eaux usées	Communes	Redevance assise sur la consommation d'eau potable
	Transport eaux usées	Communes	Redevance assise sur la consommation d'eau potable
	Traitement eaux usées	Communes	Redevance assise sur la consommation d'eau potable
Budget annexe SAGE	Études et animations	SIAH/SIARE/Département Seine-Saint-Denis	Contributions budgétaires
Budget annexe délégation de service public eaux usées	Collecte eaux usées	Communes	Redevance assise sur la consommation d'eau potable

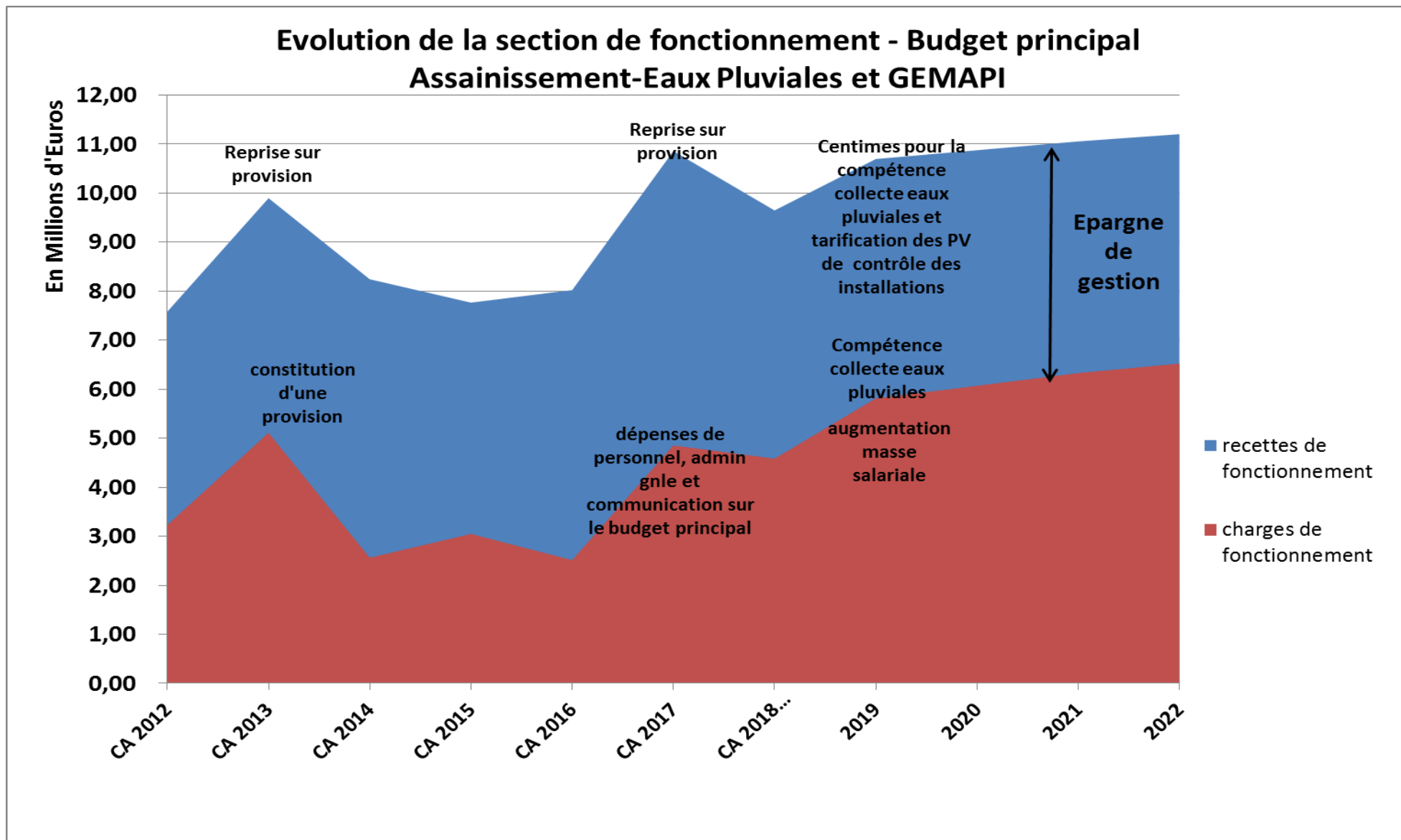


## G. Le budget principal relatif aux compétences assainissement-eaux pluviales et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI)

### 1. Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur

		RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE				
section de fonctionnement (opérations réelles)		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 projection	section de fonctionnement (opérations réelles)	2019	2020	2021	2022
O13	Atténuation charges	87,85 €					47 223,57 €	15 796,50 €	Atténuation charges	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	<i>variation</i>							-66,55%					
70	Produits des services	56 581,08 €	55 848,03 €	47 076,56 €	44 894,45 €	44 742,33 €	1 509 066,66 €	1 423 427,10 €	Produits des services	1 939 000,00 €	2 039 500,00 €	2 140 500,00 €	2 208 120,00 €
	<i>variation</i>		-1,30%	-15,71%	-4,64%	-0,34%	3272,79%	-5,68%	Reversements entre budget Visite de contrôle des installations ( 1000 à 150€ l'unité)				
73	Centimes syndicaux fiscalisés	6 853 646,00 €	6 981 465,00 €	6 716 199,00 €	7 314 446,00 €	7 511 840,00 €	7 278 042,00 €	2 957 927,00 €	Centimes syndicaux fiscalisés - compétence transport	2 987 500,00 €	3 017 375,00 €	3 047 548,00 €	3 078 023,00 €
	<i>variation</i>		1,86%	-3,80%	8,91%	2,70%	-3,11%	-59,36%	hypothèse : +1% sur le centimes	+1%	+1%	+1%	+1%
74	Centimes syndicaux budgétisés	166 073,00 €	173 275,00 €	629 279,00 €	181 776,00 €	182 252,00 €	175 900,00 €	930 295,00 €	Centimes syndicaux budgétisés - transport	939 500,00 €	948 895,00 €	958 383,00 €	967 966,00 €
74	Centimes syndicaux budgétisés - Gémapi							3 874 973,00 €	Centimes syndicaux budgétisés - Gémapi	3 913 700,00 €	3 952 837,00 €	3 992 365,00 €	4 032 288,00 €
	<i>variation</i>		4,34%	263,17%	-71,11%	0,26%	-3,49%	428,88%	hypothèse : +1%	+1%	+1%	+1%	+1%
74	Participations pour l'entretien des réseaux	330 605,92 €	539 678,92 €	417 962,97 €					Collecte Eaux Pluviales (19 communes)	902 594,00 €	902 594,00 €	902 594,00 €	902 594,00 €
	<i>variation</i>		63,24%	-22,55%					hypothèse : 0%	+0%	+0%	+0%	+0%
74	Autres participations	174 727,00 €	43 682,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		5 967,00 €					
	<i>variation</i>		-75,01%										
75	Autres produits de gestion courante			4,90 €	846,06 €	154,10 €	0,00 €	0,00 €	Autres produits de gestion courante				
	<i>variation</i>												
76	Produits financier								Produits financier				
	<i>variation</i>												
77	Produits Exceptionnels	1 504,37 €		433 772,61 €	3 974,60 €	284 025,24 €	525 384,97 €	439 497,28 €	Produits Exceptionnels				
	<i>variation</i>				-99,08%	7046,01%	84,98%	-16,35%					
78	Reprises sur provisions		2 104 500,00 €	0,00 €	221 800,00 €	0,00 €	1 323 200,00 €		Reprise sur provisions				
	<i>variation</i>												
<b>A</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>7 583 225,22 €</b>	<b>9 898 429,92 €</b>	<b>8 244 295,04 €</b>	<b>7 767 737,11 €</b>	<b>8 023 013,67 €</b>	<b>10 858 817,20 €</b>	<b>9 647 882,88 €</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>10 697 294,00 €</b>	<b>10 876 201,00 €</b>	<b>11 056 390,00 €</b>	<b>11 203 991,00 €</b>
		RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE				
section de fonctionnement (opérations réelles)		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2016	CA 2018 projection	section de fonctionnement (opérations réelles)	2019	2020	2021	2022
O11	Charges générales - Transport - Gémapi	2 002 863,22 €	2 640 849,66 €	1 554 548,55 €	1 791 600,55 €	1 225 153,23 €	1 895 844,94 €	1 967 571,74 €	Charges générales - Transport - Gémapi	2 007 000,00 €	2 047 140,00 €	2 088 082,00 €	2 129 843,00 €
	<i>variation</i>		31,85%	-41,13%	15,25%	-31,62%	54,74%	3,78%	hypothèse : +2% liée à l'inflation	+2%	+2%	+2%	+2%
O11	Charges générales - Collecte								Charges générales - Collecte	677 489,00 €	691 038,00 €	704 858,00 €	718 955,00 €
	<i>variation</i>								compétence collecte eaux pluviales pour 2019	+2%	+2%	+2%	+2%
O12	Charges de personnel	840 113,90 €	837 679,27 €	848 887,07 €	920 558,16 €	931 779,84 €	1 974 803,54 €	2 141 312,58 €	Charges de personnel	2 978 000,00 €	3 179 000,00 €	3 381 000,00 €	3 516 240,00 €
	<i>variation</i>		-0,29%	1,34%	8,44%	1,22%	111,94%	8,43%	hypothèse : + poursuite des recrutements à partir de 2019				
65	Autres charges	113 162,16 €	131 941,11 €	118 368,96 €	105 810,51 €	102 747,24 €	112 160,18 €	110 786,71 €	Autres charges	150 000,00 €	153 000,00 €	156 060,00 €	159 181,00 €
	<i>variation</i>		16,59%	-10,29%	-10,61%	-2,90%	9,16%	-1,22%	hypothèse	+2%	+2%	+2%	+2%
67	Charges Exceptionnelles	25 853,85 €	1 081,50 €	40 844,01 €	231 056,76 €	254 988,54 €	870 416,27 €	212 436,25 €	Charges Exceptionnelles				
	<i>variation</i>		-95,82%	3676,61%	465,71%	10,36%	241,36%	-75,59%					
68	Provisions	250 000,00 €	1 500 000,00 €					152 731,00 €	Provisions				
	<i>variation</i>		500,00%										
<b>B</b>	<b>Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)</b>	<b>3 231 993,13 €</b>	<b>5 111 551,54 €</b>	<b>2 562 648,59 €</b>	<b>3 049 025,98 €</b>	<b>2 514 668,85 €</b>	<b>4 853 224,93 €</b>	<b>4 584 838,28 €</b>	<b>Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)</b>	<b>5 812 489,00 €</b>	<b>6 070 178,00 €</b>	<b>6 330 000,00 €</b>	<b>6 524 219,00 €</b>

2. Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement (*hors charge de la dette*)



## Évolution significative

### Au niveau des recettes de fonctionnement :

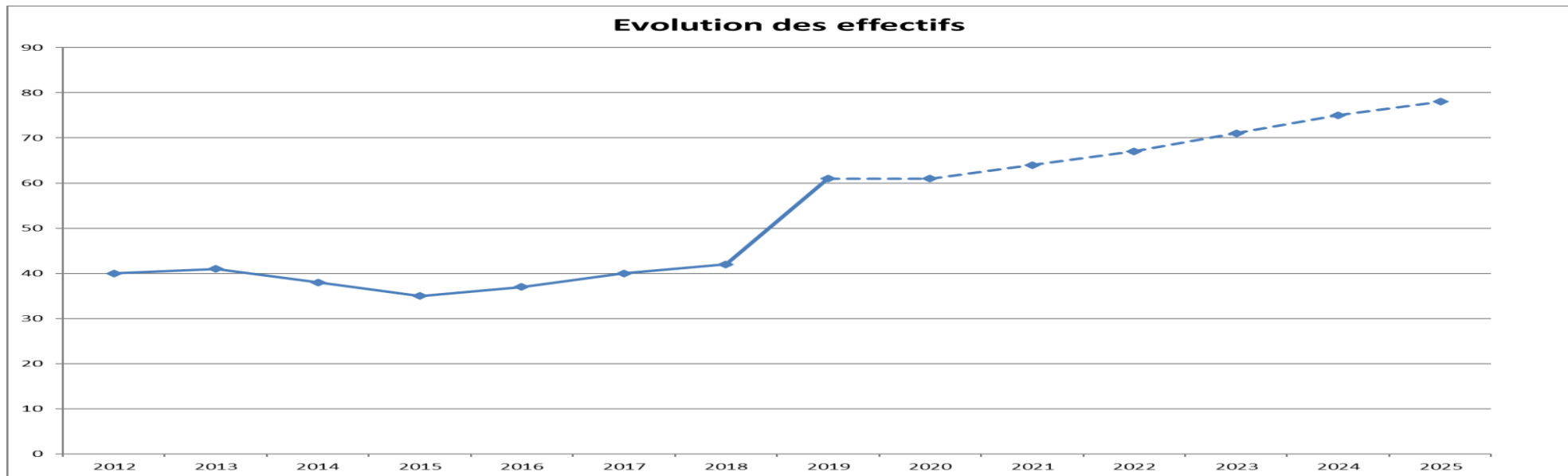
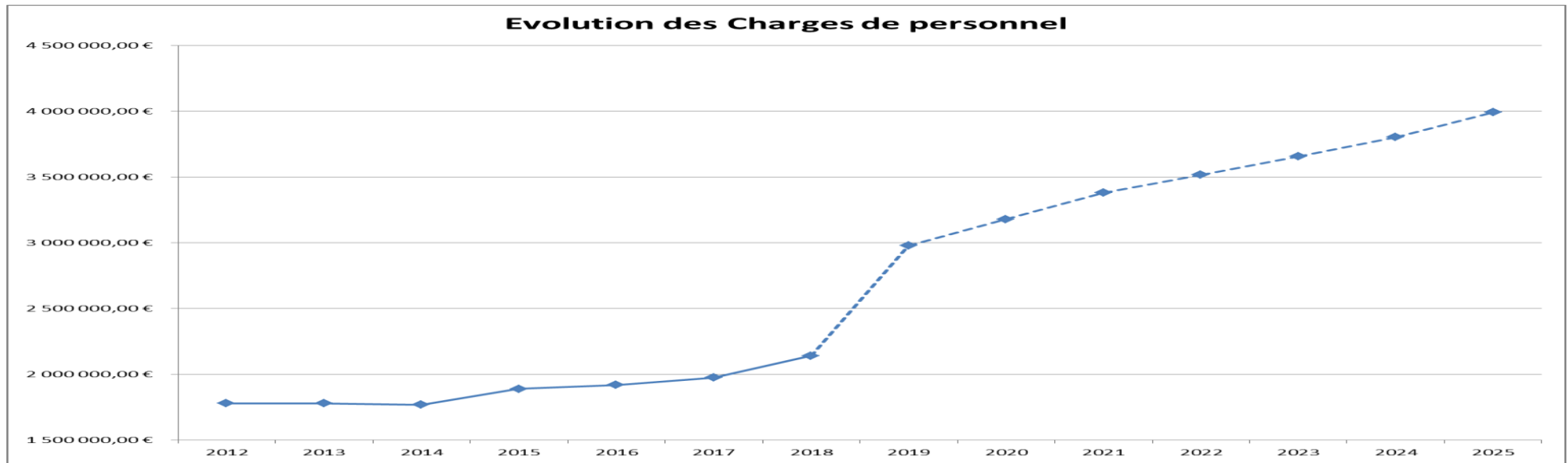
- En 2013 : Les recettes augmentent compte tenu d'une reprise sur provision de 2 049 500 € concernant le contentieux RENOUARD.
- L'augmentation de 2017 est marquée par une reprise sur provision (1 323 200 €) dans l'affaire SADIM et par la mise en place des remboursements de frais entre les budgets du syndicat (+1,5 millions correspondant à la moitié du budget du personnel, de la communication et de l'administration générale)
- Près de 90 % des recettes proviennent des centimes syndicaux fiscalisés et budgétisés.
  
- Il est envisagé de poursuivre une augmentation de 1 % de ces produits. L'augmentation de 1 % représente, sur la population recensée sur le bassin versant du SIAH (base derniers recensements connus INSEE soit 232 775 habitants, hypothèse 2,5 personnes par foyer fiscal), une hausse de 83 centimes d'euro par an et par foyer fiscal. Facturation des visites de contrôle. Ces recettes seront perçues sur le budget principal et la moitié sera reversée au budget annexe assainissement eaux usées.
- Par ailleurs, l'année 2019 est marquée par le transfert de la compétence collecte des eaux pluviales pour 19 communes. Ce transfert engendre une augmentation des recettes par le biais de centimes fiscalisés ou budgétisés selon le choix de ces communes (902 594€).

### Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement concernent surtout :
  - l'entretien des ouvrages présents sur les bassins de retenue ainsi que les frais de télégestion nécessaires au maintien du caractère opérationnel de ces ouvrages.
  - les prestations de curage, d'inspections télévisées, de bennes-déchets verts et de surveillance des réseaux et d'entretien des rivières et rus
- En 2013, les dépenses progressent également en raison de la constitution d'une provision (à hauteur de 1 500 000 €) pour couvrir le risque contentieux avec la société SADIM.
- A partir de 2017, il y a une forte augmentation dans la mesure où les budgets du personnel, de la communication et de l'administration générale sont désormais portés par le budget principal, qui se voit en parallèle rembourser pour moitié par les autres budgets.
- Pour 2019, le transfert de la compétence collecte des eaux pluviales impacte les dépenses notamment sur les charges à caractère général (estimées à + 677 489 €) et sur la poursuite de l'augmentation des effectifs à partir de 2019.

Les avantages en nature octroyés par le SIAH se traduisent par la fourniture d'une voiture de fonctions aux membres de la direction. Cet avantage en nature est évalué selon les directives de l'URSSAF et supporte les cotisations dues.

### 3. Structure et évolution des dépenses et des effectifs



Après une période 2014-2017 marquée par plusieurs postes vacants suite à des départs ou mutations, notamment au sein de l'activité maîtrise d'œuvre, la période 2018-2020 traduit essentiellement la nécessaire montée en puissance des services du SIAH suite à la prise de compétence collecte au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur 19 communes, et très probablement sur 22 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette évolution s'effectue dans des ordres de grandeur similaires à la présentation faite en comité syndical de juin 2017.

Le palier à 61 agents marqué en 2020, conduit toutefois à une augmentation du montant des charges également en 2020, l'année 2020 étant la première année considérée pleine à 61 agents, compte tenu du lissage des recrutements sur deux voire trois exercices.

Les évolutions de personnel sur la période 2021-2025, présentées à titre indicatif, sont le corollaire des choix politiques qui devront être faits par le SIAH à très court terme en matière de politique de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Ces renforcements de personnel concernent essentiellement des personnels de maîtrise d'œuvre et des personnels administratifs (ressources humaines, marchés publics, comptabilité, services généraux). Pour mémoire, des études réalisées voici quelques années seulement, chiffreraient le coût global de renouvellement des canalisations de collecte sur l'ensemble du territoire du SIAH à plus de 1 000 000 000 €, dont probablement 200 à 300 M d'€ à engager dans un délai très court.

En fonction de l'objectif de taux de renouvellement qui sera retenu, ce seront plusieurs dizaines de kilomètres de canalisations qu'il conviendra de remettre en état chaque année. Pour mémoire, un taux de renouvellement de 1 %, déjà ambitieux au regard des taux actuels observés sur les réseaux de collecte, suppose, en moyenne, une durée de vie des canalisations de 100 ans, bien supérieure donc à la réalité de terrain. Ce chiffre de 1 % est donc de fait une fourchette basse dans les objectifs à atteindre. Les tendances présentées sur cette période 2021-2025 sont par conséquent une projection des moyens humains nécessaires pour assumer cette politique. Elles devront toutefois, bien évidemment, être réévaluées à l'aulne de l'objectif qui sera effectivement retenu.

À noter qu'une telle évolution est compatible avec les locaux du futur siège administratif du SIAH.

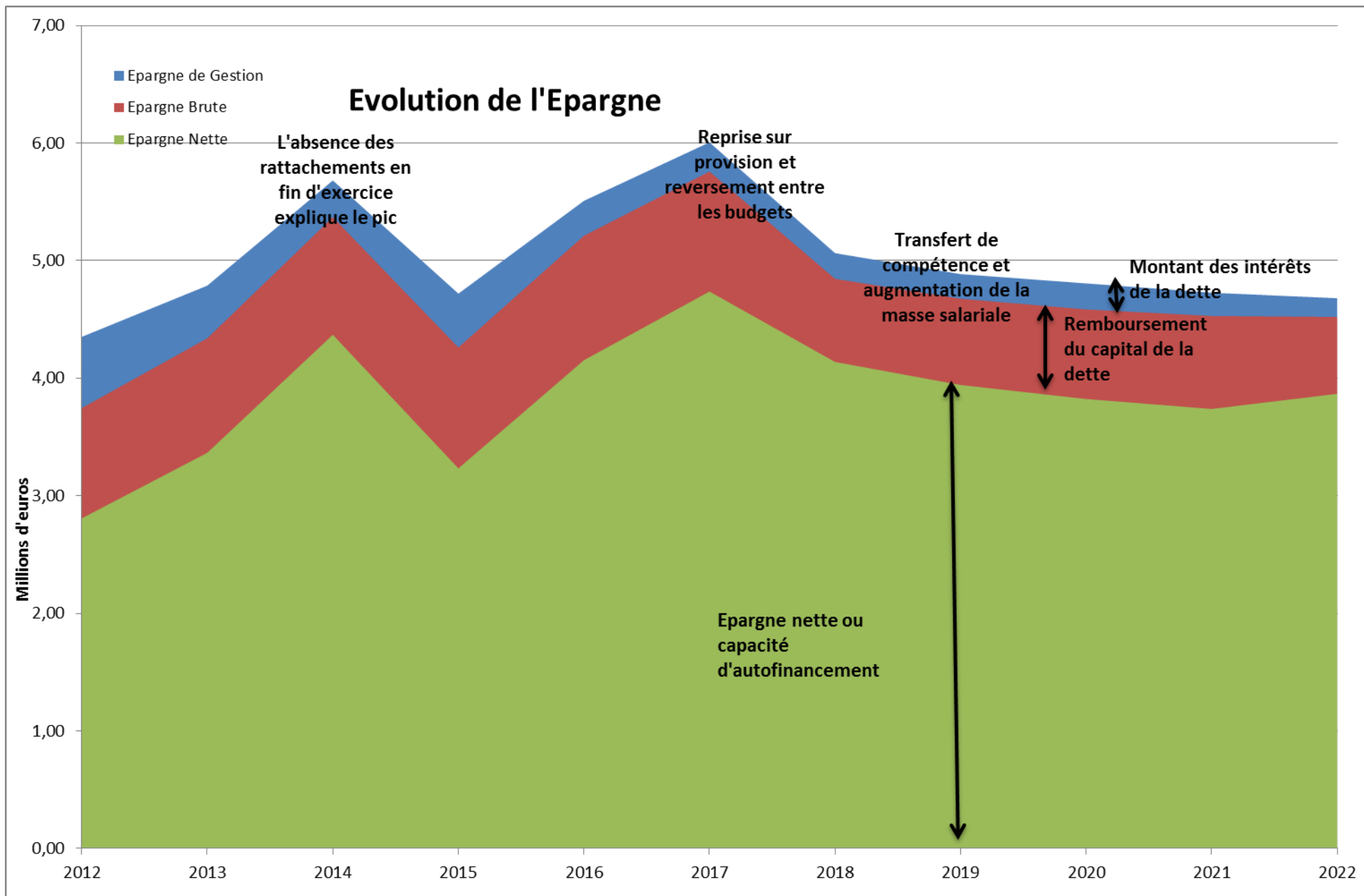
## 4. Evolution de l'épargne

### a) Evolution de la capacité d'autofinancement

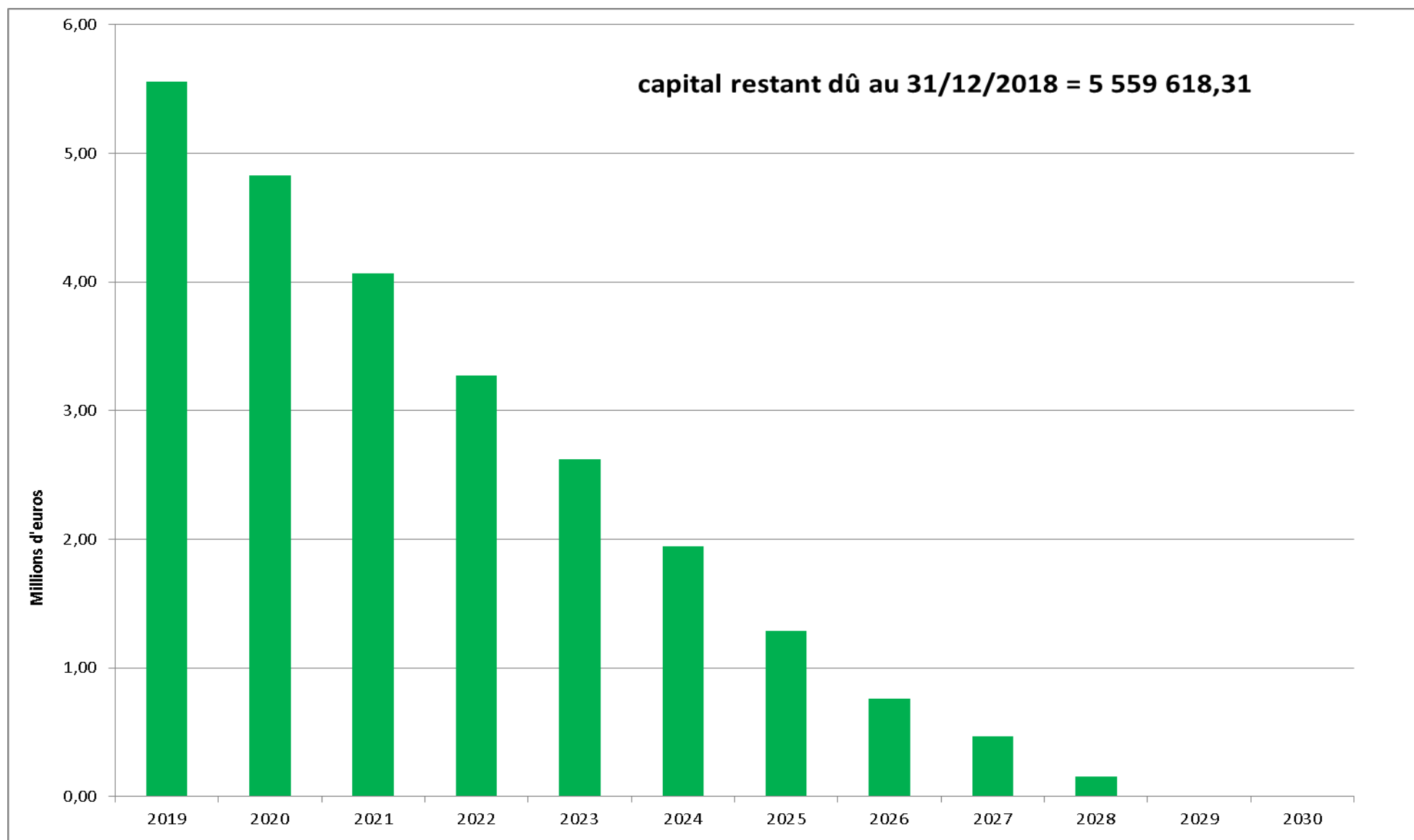
Epargne	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE				
	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2016	CA 2018 projection	section de fonctionnement (opérations réelles)	2019	2020	2021	2022
Recettes de Fonctionnement	7 583 225,22 €	9 898 429,92 €	8 244 295,04 €	7 767 737,11 €	8 023 013,67 €	10 858 817,20 €	9 647 882,88 €	Recettes de Fonctionnement	10 697 294,00 €	10 876 201,00 €	11 056 390,00 €	11 203 991,00 €
Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	3 231 993,13 €	5 111 551,54 €	2 562 648,59 €	3 049 025,98 €	2 514 668,85 €	4 853 224,93 €	4 584 838,28 €	Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	5 812 489,00 €	6 070 178,00 €	6 330 000,00 €	6 524 219,00 €
<b>Epargne de Gestion = (A-B)</b>	<b>4 351 232,09 €</b>	<b>4 786 878,38 €</b>	<b>5 681 646,45 €</b>	<b>4 718 711,13 €</b>	<b>5 508 344,82 €</b>	<b>6 005 592,27 €</b>	<b>5 063 044,60 €</b>	<b>Epargne de Gestion = (A-B)</b>	<b>4 884 805,00 €</b>	<b>4 806 023,00 €</b>	<b>4 726 390,00 €</b>	<b>4 679 772,00 €</b>
Charges financières	605 737,79 €	448 235,92 €	312 618,45 €	457 696,78 €	297 019,09 €	248 455,83 €	218 103,27 €	Charges financières	208 957,00 €	221 307,00 €	197 032,00 €	159 454,00 €
<b>Epargne Brute = (C-D)</b>	<b>3 745 494,30 €</b>	<b>4 338 642,46 €</b>	<b>5 369 028,00 €</b>	<b>4 261 014,35 €</b>	<b>5 211 325,73 €</b>	<b>5 757 136,44 €</b>	<b>4 844 941,33 €</b>	<b>Epargne Brute = (C-D)</b>	<b>4 675 848,00 €</b>	<b>4 584 716,00 €</b>	<b>4 529 358,00 €</b>	<b>4 520 318,00 €</b>
Capital de la dette	937 933,80 €	973 299,17 €	999 581,32 €	1 028 112,52 €	1 058 223,11 €	1 020 024,49 €	706 969,24 €	Rembours Emprunt	733 695,00 €	761 834,00 €	791 459,00 €	653 173,00 €
<b>Epargne Nette = (E-F)</b>	<b>2 807 560,50 €</b>	<b>3 365 343,29 €</b>	<b>4 369 446,68 €</b>	<b>3 232 901,83 €</b>	<b>4 153 102,62 €</b>	<b>4 737 111,95 €</b>	<b>4 137 972,09 €</b>	<b>Epargne Nette = (E-F)</b>	<b>3 942 153,00 €</b>	<b>3 822 882,00 €</b>	<b>3 737 899,00 €</b>	<b>3 867 145,00 €</b>

- L'Epargne de gestion se traduit par la différence entre les recettes de fonctionnement et les charges de fonctionnement (hors intérêts de la dette).
- L'Epargne brute se détermine en retranchant les charges financières à l'épargne de gestion. Elle permet de déterminer capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers). Elle détermine les excédents issus du fonctionnement qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).
- L'Epargne nette se calcule en soustrayant le remboursement du capital à l'épargne brute. Elle permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).

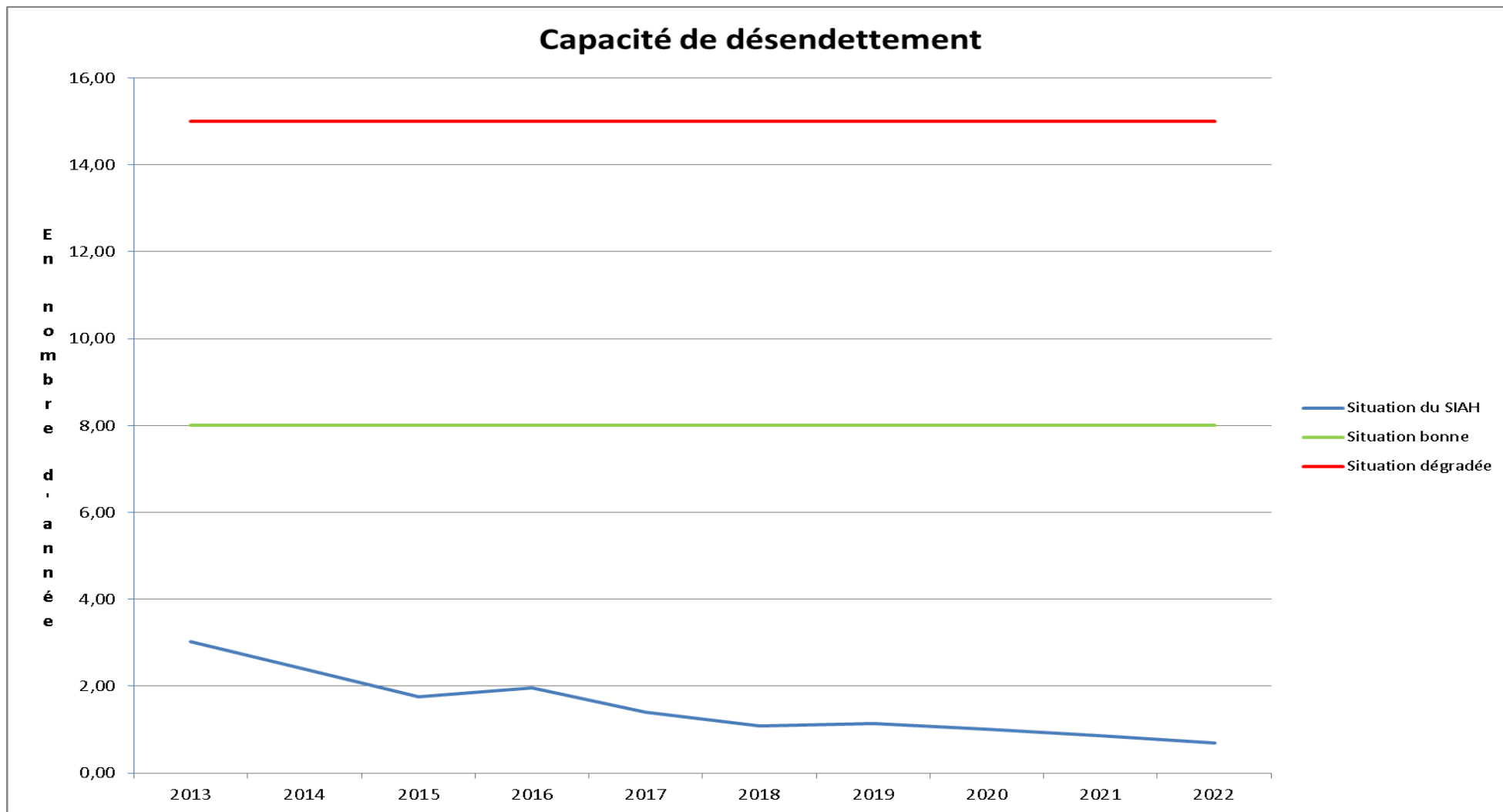
Plus on dégage de l'épargne, plus on améliore ses capacités d'autofinancement et de recours à l'emprunt.



*b) Etat de la dette*



Sans engagement de nouvel emprunt, le stock de dette actuelle de 5 559 618,31 millions d'euros s'éteindra en 2029.



La capacité de désendettement est le ratio entre le capital restant dû et l'épargne brute. Il s'exprime en années.

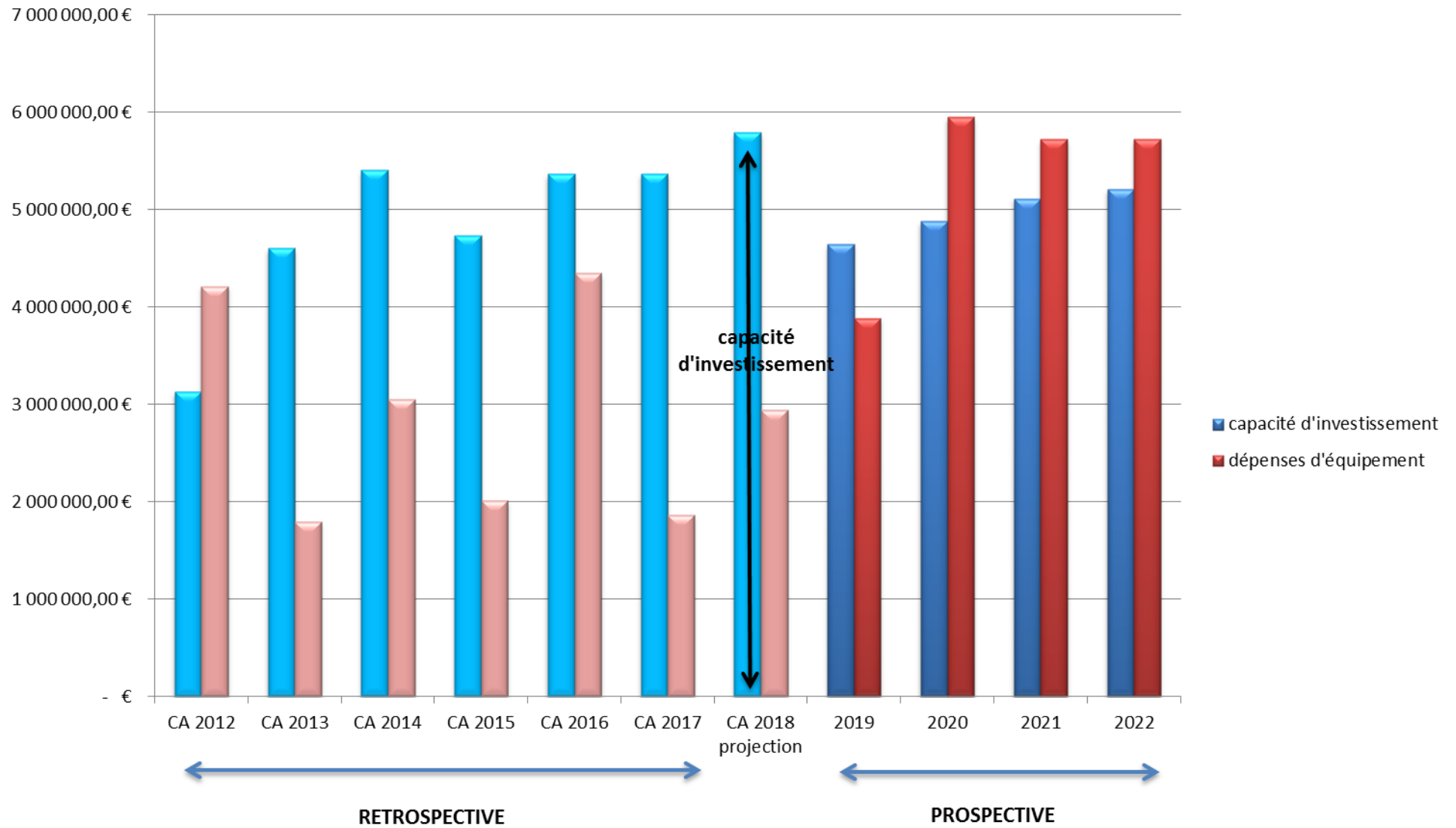
Le SIAH a poursuivi une démarche de désendettement. En 2019, le ratio de capacité de désendettement sera de 1,15 année ce qui traduit une très bonne situation. Cela signifie que le SIAH rembourserait l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son épargne brute en un peu moins d'1 an et 2 mois. Au regard de ce ratio, la situation financière du SIAH est saine et excellente.

## 5. La section d'investissement

### a) Les dépenses d'investissement et la capacité d'investissement

RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE				
Section d'investissement (opérations réelles)	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 projection	Section d'investissement (opérations réelles)	2019	2020	2021	2022
<b>G</b> Epargne Nette = (E-F) (rappel)	2 807 560,50 €	3 365 343,29 €	4 369 446,68 €	3 232 901,83 €	4 153 102,62 €	4 737 111,95 €	4 137 972,09 €	Epargne Nette = (E-F)(rappel)	3 942 153,00 €	3 822 882,00 €	3 737 899,00 €	3 867 145,00 €
10 FCTVA	- €	510 531,61 €	674 561,77 €		456 533,63 €	252 431,73 €	533 185,84 €	FCTVA	414 251,00 €	600 370,00 €	939 310,00 €	902 384,00 €
13 Subventions d'investissement	51 597,57 €	113 201,64 €	312 234,77 €	146 409,46 €	157 154,73 €	348 199,25 €	215 853,30 €	Subventions d'investissement	286 200,00 €	458 400,00 €	439 600,00 €	439 600,00 €
23 immobilisations en cours	48 952,19 €	49 925,58 €	14 133,60 €	490 640,31 €	9 521,38 €	2 417,55 €	4 660,21 €					
458 Maîtrises d'Ouvrage Mandatées	222 379,12 €	564 961,33 €	35 887,92 €	870 300,52 €	588 654,22 €	33 863,34 €	900 098,45 €					
<b>H</b> Recettes d'investissement	322 928,88 €	1 238 620,16 €	1 036 818,06 €	1 507 350,29 €	1 211 863,96 €	636 911,87 €	1 653 797,80 €	Recettes d'investissement	700 451,00 €	1 058 770,00 €	1 378 910,00 €	1 341 984,00 €
<b>I</b> Capacité d'investissement = (G+H)	3 130 489,38 €	4 603 963,45 €	5 406 264,74 €	4 740 252,12 €	5 364 966,58 €	5 374 023,82 €	5 791 769,89 €	Capacité d'investissement = (G+H)	4 642 604,00 €	4 881 652,00 €	5 116 809,00 €	5 209 129,00 €
RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE				
Exercices	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 projection	Exercices	2019	2020	2021	2022
13 Subventions d'investissement												
204 Subventions d'équipement versées	45 645,00 €											
20-21 Equipement	104 733,46 €	114 267,54 €	173 267,65 €	148 081,83 €	376 477,77 €	444 868,21 €	257 906,76 €	Equipement - Etudes	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
23 Etudes	283 650,00 €											
23 Travaux opérations - transport - gémapi	2 702 798,49 €	1 378 441,51 €	2 774 047,81 €	1 466 221,38 €	3 698 876,34 €	1 393 233,58 €	2 396 351,96 €	Projets d'opérations	3 434 905,00 €	5 501 105,00 €	5 276 000,00 €	5 276 000,00 €
23 Travaux opérations - collecte												
454 Travaux d'office pour compte de tiers	332 700,36 €		2 887,20 €	11 019,27 €	- €							
458 Maîtrises d'Ouvrage Mandatées	743 412,63 €	299 576,77 €	102 692,88 €	383 295,84 €	271 303,64 €	23 771,92 €	288 619,94 €					
<b>J</b> Dépenses d'équipement	4 212 939,94 €	1 792 285,82 €	3 052 895,54 €	2 008 618,32 €	4 346 657,75 €	1 861 873,71 €	2 942 878,66 €	Dépenses d'équipement	3 884 905,00 €	5 951 105,00 €	5 726 000,00 €	5 726 000,00 €
<b>K</b> Besoin de Financement = (I-J)	-1 082 450,56 €	2 811 677,63 €	2 353 369,20 €	2 731 633,80 €	1 018 308,83 €	3 512 150,11 €	2 848 891,23 €	Besoin de Financement = (I-J)	757 699,00 €	-1 069 453,00 €	-609 191,00 €	-516 871,00 €

# Section d'Investissement



## Evolution significative

### Au niveau des recettes d'investissement:

- Sur la période 2012-2018, les recettes sont constituées de l'épargne nette, du FCTVA (2 427 244 €), des subventions reçues (1 344 650 €) et du recouvrement des opérations sous mandat (3 216 144 €)
- Pour la prospective, il est envisagé un taux de subvention de 10 % des dépenses d'équipement

### Au niveau des dépenses d'investissement :

- Sur la période 2012 à 2018 les dépenses de travaux se sont élevées à 15 809 971 €, soit une moyenne de 2 258 567 € par an.
- Pour 2019, il est envisagé **3 435 905 € de travaux**
- Ensuite, les opérations de travaux se montent à **un peu plus de 16 millions sur la période 2020-2022.**

### *b) Evolution du besoin de financement et la variation du fonds de roulement*

		RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE				
Exercices		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 projection	Exercices	2019	2020	2021	2022
K	Besoin de Financement = (I-J)	-1 082 450,56 €	2 811 677,63 €	2 353 369,20 €	2 731 633,80 €	1 018 308,83 €	3 512 150,11 €	2 848 891,23 €	Besoin de Financement = (I-J)	757 699,00 €	-1 069 453,00 €	-609 191,00 €	-516 871,00 €
L	Emprunt contracté	0 €	0 €	0 €	20 575,46 €				Emprunt nouveau	0 €	0 €	0 €	0 €
M	Variation du Fonds de roulement = (K+L)	-1 082 450,56 €	2 811 677,63 €	2 353 369,20 €	2 752 209,26 €	1 018 308,83 €	3 512 150,11 €	2 848 891,23 €	Variation du Fonds de roulement = (K+L)	757 699,00 €	-1 069 453,00 €	-609 191,00 €	-516 871,00 €
N	Fonds Roulement initial	3 593 123,01 €	2 510 672,45 €	5 322 350,08 €	7 675 719,28 €	10 427 928,54 €	11 446 237,37 €	14 958 387,48 €	Fonds Roulement initial	17 807 279 €	18 564 978 €	17 495 525 €	16 886 334 €
O	Fonds Roulement Final	2 510 672,45 €	5 322 350,08 €	7 675 719,28 €	10 427 928,54 €	11 446 237,37 €	14 958 387,48 €	17 807 278,71 €	Fonds Roulement Final	18 564 978 €	17 495 525 €	16 886 334 €	16 369 463 €

Dans le cadre de l'objectif à 2027 de la directive cadre sur l'eau sur l'atteinte du bon « état » écologique sur les rivières du Croult et du Petit Rosne, les études déjà engagées pour la restauration des rivières vont déboucher d'ici 3 à 4 ans sur des opérations de travaux qu'il faudra absolument financer afin notamment que ces travaux de réouverture ou de renaturation des rivières puissent accompagner utilement et de manière cohérente, les efforts à mener d'ici-là sur l'assainissement et notamment sur la mise en conformité des branchements d'assainissement.

Le fonds de roulement dégagé par le budget principal du SIAH doit pouvoir être dédié en priorité à cette Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GÉMAPI).

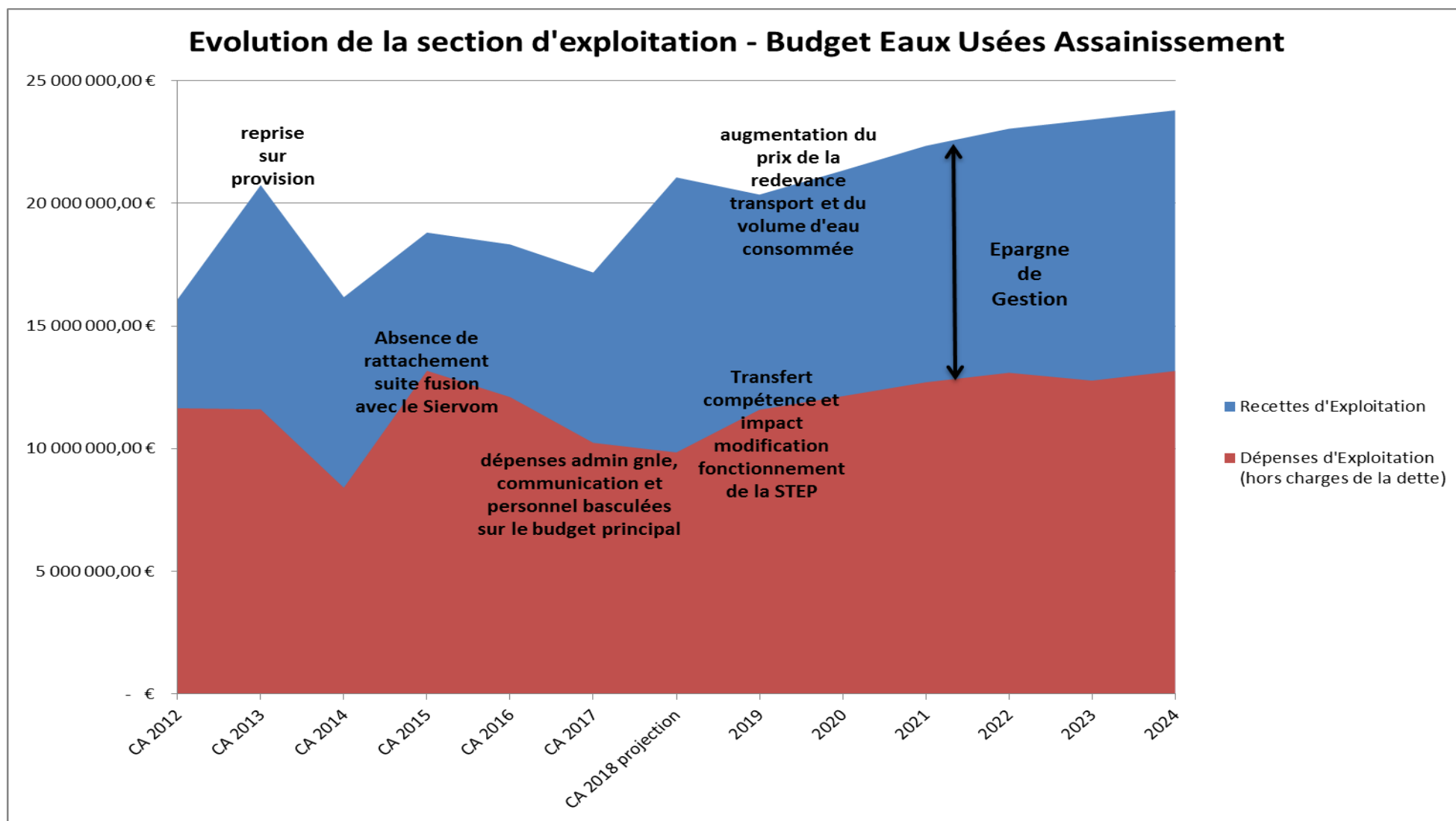
## H. Budget annexe relatif à la compétence Assainissement - Eaux usées

### 1. La section d'exploitation

#### a) Evolution des recettes et dépenses réelles d'exploitation exprimées en valeur

	RETROSPECTIVE							CA 2018 projection	PROSPECTIVE						
	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	section d'exploitation (opérations réelles)		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
O13	Atténuation charges	77 596,40 €	107 417,27 €	51 666,00 €	14 838,25 €	45 551,39 €	0,00 €	0,00 €	Atténuation charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>variation</i>		38,43%	-51,90%	-71,28%	206,99%		29,43%							
70	Redevance d'assainissement- transport	12 574 534,40 €	13 202 485,73 €	13 576 176,76 €	15 420 567,39 €	15 189 904,19 €	14 345 517,44 €	18 567 971,48 €	Redevance d'assainissement- transport	17 187 500,00 €	18 168 750,00 €	19 175 000,00 €	19 875 000,00 €	20 250 000,00 €	20 625 000,00 €
	<i>variation</i>		4,99%	2,83%	13,59%	-1,50%	-5,56%	29,43%	<i>hypothèse sur conso +250 000m3 par an +0,05€ m3</i>	+0,05€ m3	+0,05€ m3				
70	Redevance d'assainissement- collecte								Redevance d'assainissement- collecte	1 092 487,00 €	1 092 487,00 €	1 092 487,00 €	1 092 487,00 €	1 092 487,00 €	1 092 487,00 €
	<i>variation</i>								<i>redevance collecte pour 14 communes</i>						
70	Autres Produits des services	1 797 060,66 €	2 116 951,76 €	1 241 693,80 €	1 071 905,13 €	1 237 450,75 €	93 211,05 €	390 785,27 €	Autres Produits des services	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
	<i>variation</i>		18,46%	-41,35%	-13,67%	15,44%	-92,47%	328,90%	<i>pfac / refacturation entre budget</i>						
74	Subventions d'exploitation	1 582 022,00 €	3 432 113,13 €	1 085 595,60 €	2 058 963,21 €	1 793 853,17 €	2 671 349,17 €	1 452 334,23 €	Subventions d'exploitation	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
	<i>variation</i>		116,94%	-68,37%	89,66%	-12,88%	48,92%	-45,63%	<i>prime aqex et épuration</i>						
75	Autres produits de gestion courante	19 813,13 €	5 750,00 €	0,00 €	3 151,50 €	0,00 €	304,90 €	125 457,34 €	Autres produits de gestion courante						
	<i>variation</i>														
76	Produits financier	4 073,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits financier						
	<i>variation</i>														
77	Produits Exceptionnels	42 009,52 €	181 088,12 €	217 947,90 €	237 342,59 €	56 223,79 €	67 965,58 €	512 429,67 €	Produits Exceptionnels						
	<i>variation</i>		331,06%	20,35%	8,90%	-76,31%	20,88%	653,95%							
78	Reprises sur provisions		1 699 069,02 €						Reprise sur provisions						
	<i>variation</i>														
<b>A</b>	<b>Recettes d'Exploitation</b>	<b>16 087 110,08 €</b>	<b>20 744 875,03 €</b>	<b>16 173 080,06 €</b>	<b>18 806 768,07 €</b>	<b>18 322 983,29 €</b>	<b>17 178 348,14 €</b>	<b>21 057 977,99 €</b>	<b>Recettes d'Exploitation</b>	<b>20 354 987,00 €</b>	<b>21 336 237,00 €</b>	<b>22 342 487,00 €</b>	<b>23 042 487,00 €</b>	<b>23 417 487,00 €</b>	<b>23 792 487,00 €</b>
	RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE						
	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 projection		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
O11	Charges générales	8 476 983,24 €	9 382 949,34 €	6 349 091,16 €	10 149 333,89 €	8 978 534,47 €	8 599 607,35 €	7 857 475,80 €	Charges générales	9 089 800,00 €	9 519 100,00 €	9 961 300,00 €	10 260 200,00 €	9 847 100,00 €	10 142 600,00 €
	<i>variation</i>		10,69%	-32,33%	59,85%	-11,54%	-4,22%	-8,63%	<i>hypothèse: inflation + impact des 250 000m3 d'eau en plus + impact modif fct step pendant les travaux</i>	+3% + impact modi fct	+3% + impact modi fct	+3% + impact modi fct	+3% + impact modi fct	+3%	+3%
O11	Charges générales - collecte								Charges générales - collecte	707 355,00 €	728 600,00 €	750 500,00 €	773 100,00 €	796 300,00 €	820 200,00 €
	<i>variation</i>								<i>compétence collecte eaux usées pour 14 communes</i>	+3%	+3%	+3%	+3%	+3%	+3%
O12	Charges de personnel	1 779 884,23 €	1 779 687,13 €	1 769 512,84 €	1 889 068,15 €	1 918 379,14 €	1 008 672,12 €	1 089 160,56 €	Charges de personnel	1 489 000,00 €	1 589 500,00 €	1 690 500,00 €	1 758 120,00 €	1 828 444,50 €	1 901 582,00 €
	<i>variation</i>		-0,01%	-0,57%	6,76%	1,55%	-47,42%	7,98%	<i>hypothèse la moitié du O12 EP</i>						
O14	Atténuation de produit		141 488,00 €	141 488,00 €	141 488,00 €	- €	- €	- €	Atténuation de produits						
	<i>variation</i>			0,00%	0,00%	- €	- €	- €	<i>redevance pollution</i>						
65	Autres charges	0,00 €	3 416,72 €	- €	- €	2 967,76 €	- €	- €	Autres charges						
	<i>variation</i>														
67	Charges Exceptionnelles	969 074,99 €	291 796,85 €	143 217,99 €	993 462,27 €	1 198 322,12 €	626 576,73 €	897 849,33 €	Charges Exceptionnelles	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
	<i>variation</i>		-69,89%	-50,92%	593,67%	20,62%	-47,71%	43,29%	<i>revers pfac, redev pollution, subventions aux communes</i>						
68	Provisions	420 000,00 €							Provisions						
	<i>variation</i>														
<b>B</b>	<b>Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)</b>	<b>11 645 942,46 €</b>	<b>11 599 338,04 €</b>	<b>8 403 309,99 €</b>	<b>13 173 352,31 €</b>	<b>12 098 203,49 €</b>	<b>10 234 856,20 €</b>	<b>9 844 485,69 €</b>	<b>Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)</b>	<b>11 586 155,00 €</b>	<b>12 137 200,00 €</b>	<b>12 702 300,00 €</b>	<b>13 091 420,00 €</b>	<b>12 771 844,50 €</b>	<b>13 164 382,00 €</b>

b) *Evolution des recettes et des dépenses d'exploitation (hors charge de la dette)*



## Evolution significative

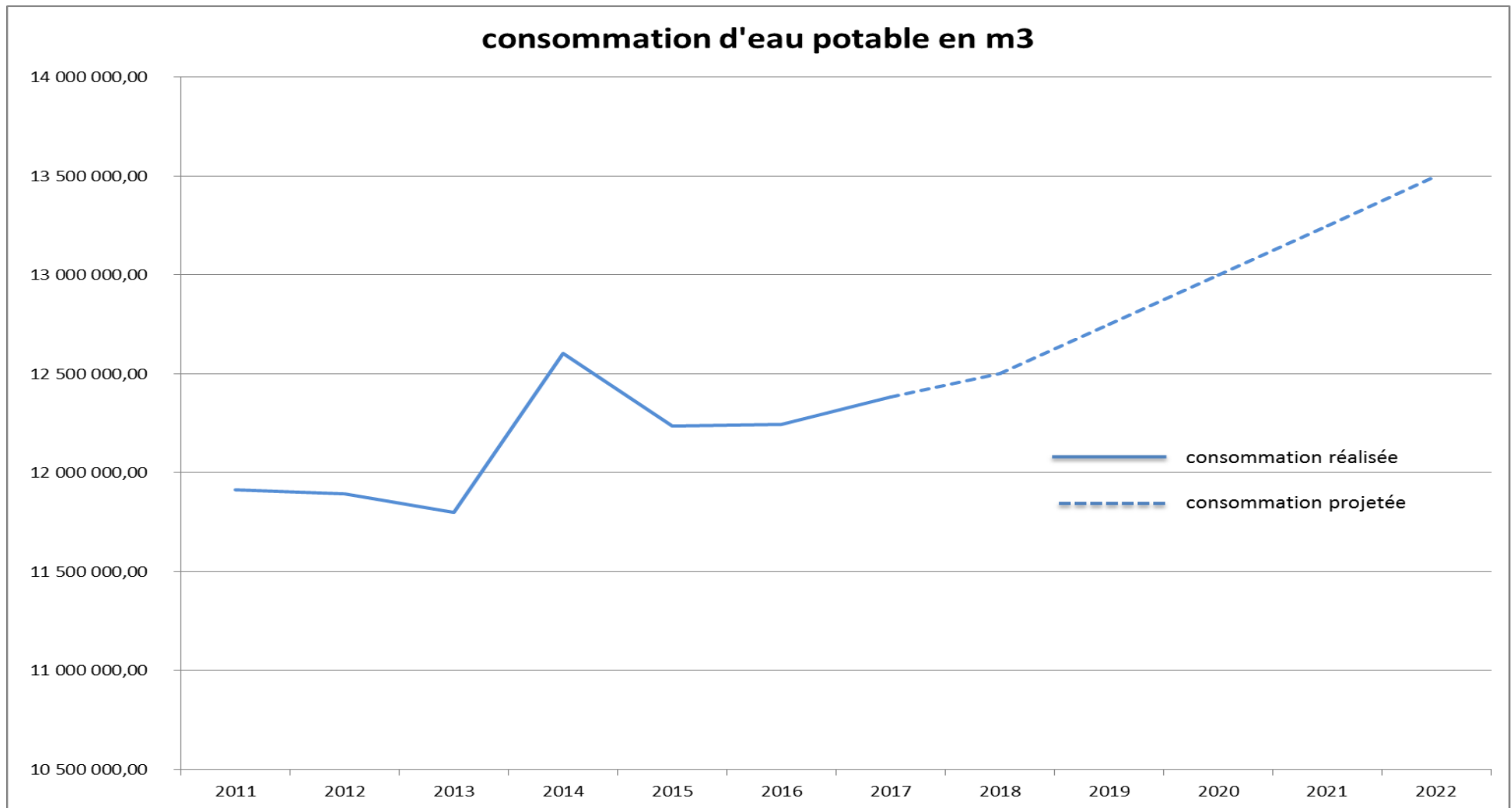
### Au niveau des recettes d'exploitation:

- Les recettes d'exploitation sont essentiellement issues de la redevance intercommunale d'assainissement au titre du transport et du traitement des eaux usées qui est assise sur la consommation d'eau potable.
- L'année 2013 est marquée par la reprise sur provision de 1,7M€ suite à la fin du contentieux avec M. RENOUARD.
- L'année 2018 a été impactée par un rattrapage d'1,4 M€ de redevance d'assainissement qui n'a pas pu être titrée en 2017.
  
- La poursuite sur la période 2019 à 2024 d'une augmentation du produit de la redevance intercommunale d'assainissement perçu chaque année avec un rythme de +0,05 euros par mètre cube d'eau potable facturé par an, soit un montant de la redevance de 1,20 € en 2015 à 1,50 € en 2021, avec une augmentation du volume de 250 000 m<sup>3</sup> d'eau potable consommée par an. L'augmentation de 5 centimes d'euro de la redevance intercommunale représente, pour un foyer consommant en moyenne 120 m<sup>3</sup> d'eau par an, une augmentation de 6 euros par an et par foyer.
  
- En 2019, le transfert de la compétence collecte pour 14 communes (en tout il y en a 19 réparties pour 14 sur le budget annexe assainissement eaux usées et pour 5 sur un autre budget annexe assainissement collecte en délégation de service public) entraîne un transfert des communes vers le SIAH de la redevance (1 092 487 €). La moitié des recettes des visites de contrôle des installations est également prise en compte.
  
- La perception des subventions d'exploitation à hauteur de 2 millions d'euros est prévue.

### Au niveau des dépenses d'exploitation:

- Le chapitre 011, charges à caractère général, concerne essentiellement les frais de fonctionnement de la station de dépollution.
- Le « creux » de 2014 s'explique par l'absence de rattachement suite à la fusion avec le SIERVOM
- En 2017, les charges d'exploitation baissent compte tenu du transfert au budget principal des charges liées au personnel, à la communication, et à l'administration générale.
- Au niveau de la prospective, les hypothèses d'évolution se présentent pour la période de 2019 à 2024 comme suit :
  - d'une évolution de 3 % des dépenses courantes, basée sur la projection d'utilisation des crédits de 2018. Cette augmentation prend en compte la conséquence de l'hypothèse de l'augmentation de la consommation d'eau qui va engendrer une hausse des frais de traitement. Sur la période 2018-2023, il est également pris en compte l'impact de la modification du fonctionnement de la STEP pendant la réalisation des travaux, à concurrence de 840 000 € par an.
  - Dans les charges à caractère général, on retrouve aussi l'entretien des réseaux liés à la compétence collecte, estimé pour 707 355 €.
  
  - 300 000 € de charges exceptionnelles.

c) *L'évolution de la consommation d'eau*



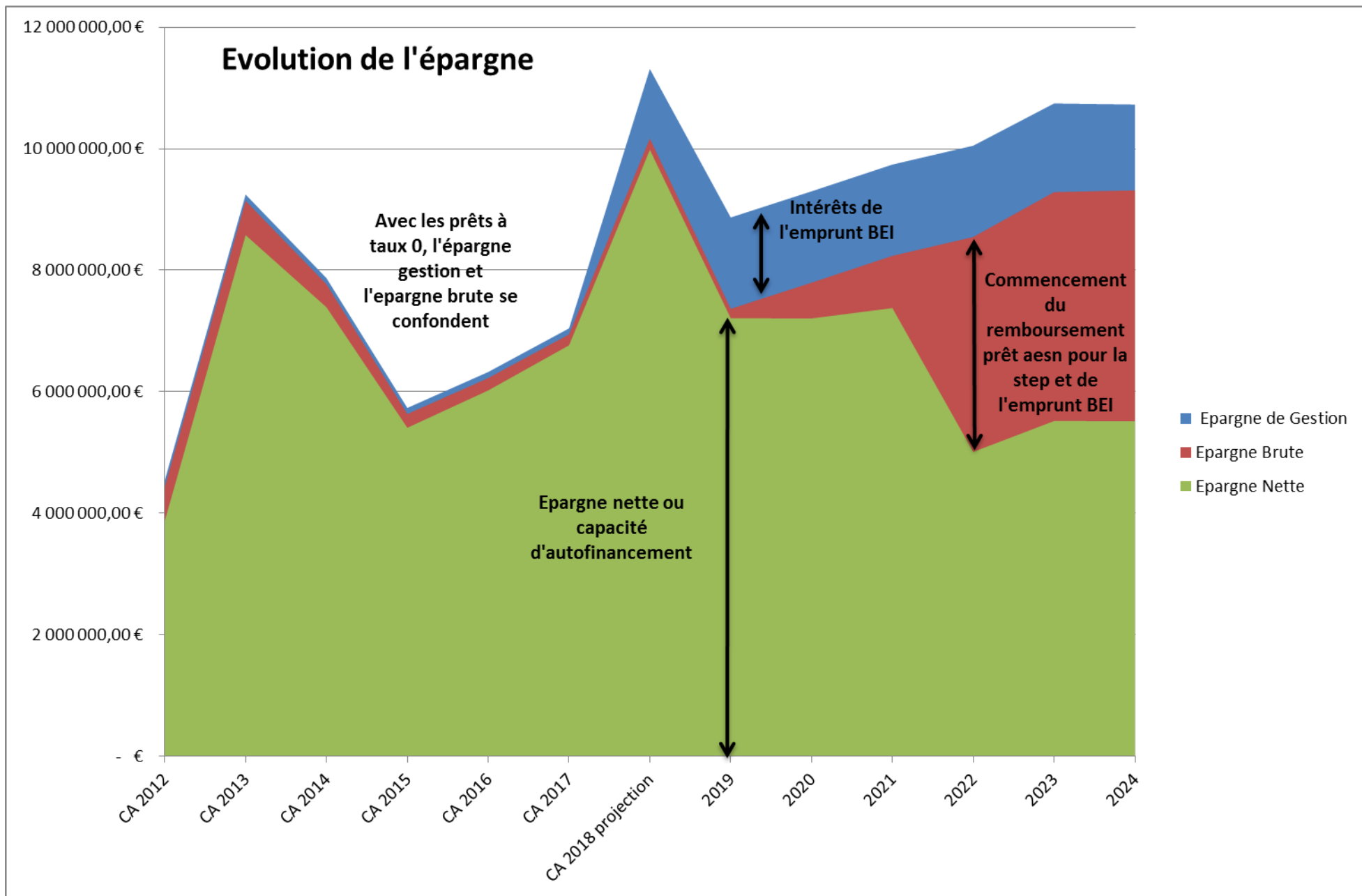
L'année 2013 marque un palier depuis 2010 dans la baisse observée depuis 2009. Cette situation nouvelle conduit à envisager l'amorce d'une tendance à la hausse qui a vocation à traduire les premiers impacts de l'évolution socio-économique attendue dans les deux décennies à venir.

## 2. Evolution de l'épargne

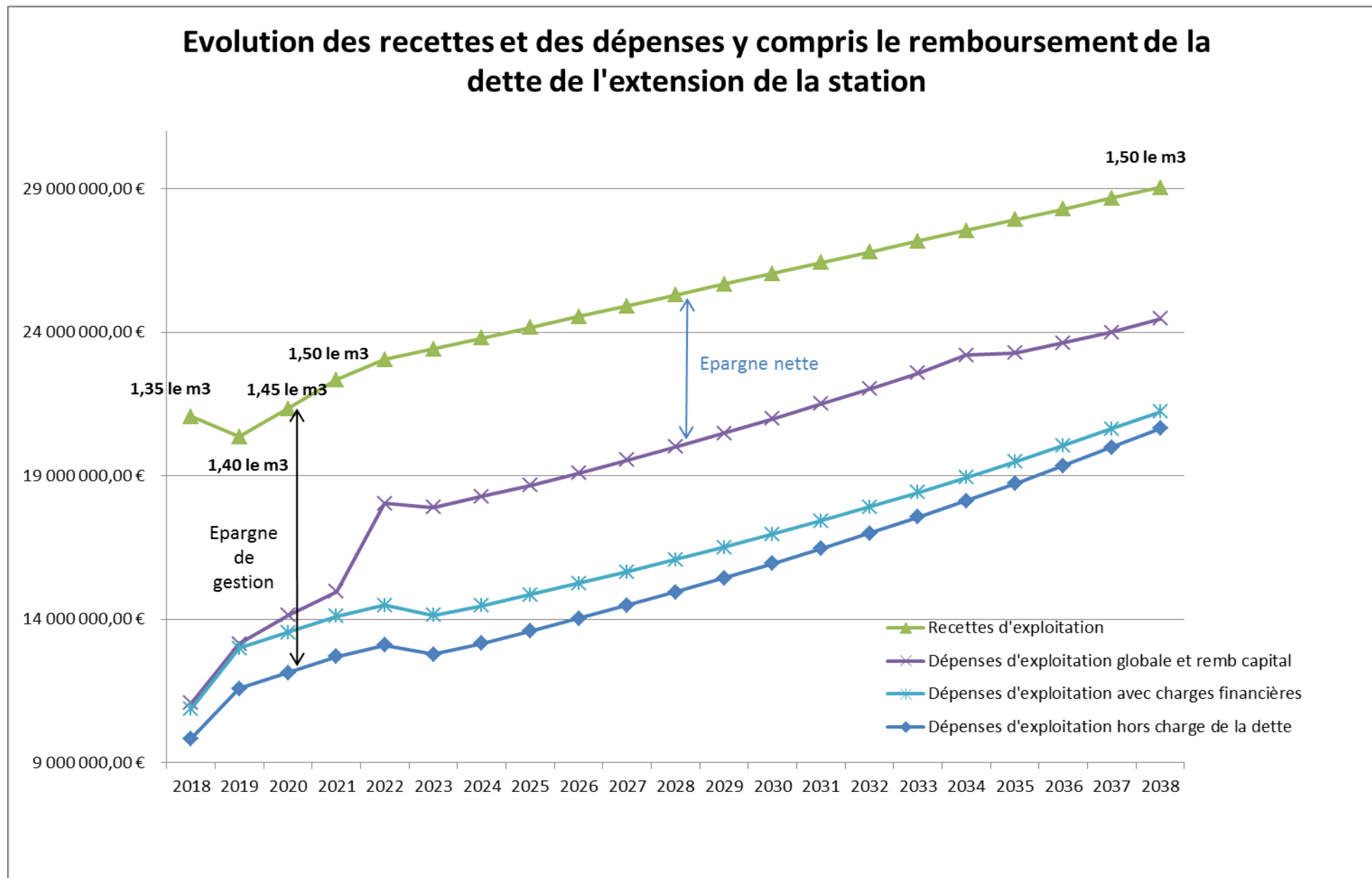
### a) Evolution de la capacité d'autofinancement

RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE						
Epargne	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
A Recettes d'Exploitation	16 087 110,08 €	20 744 875,03 €	16 173 080,06 €	18 806 768,07 €	18 322 983,29 €	17 178 348,14 €	21 057 977,99 €	Recettes d'Exploitation	20 354 987,00 €	21 336 237,00 €	22 342 487,00 €	23 042 487,00 €	23 417 487,00 €	23 792 487,00 €
B Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	11 645 942,46 €	11 599 338,04 €	8 403 309,99 €	13 173 352,31 €	12 098 203,49 €	10 234 856,20 €	9 844 485,69 €	Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	11 586 156,00 €	12 137 200,00 €	12 702 300,00 €	13 091 420,00 €	12 771 844,50 €	13 164 382,00 €
C Epargne de Gestion = (A-B)	4 441 167,62 €	9 145 536,99 €	7 769 770,07 €	5 633 415,76 €	6 224 779,80 €	6 943 491,94 €	11 213 492,30 €	Epargne de Gestion = (A-B)	8 768 832,00 €	9 199 037,00 €	9 640 187,00 €	9 951 067,00 €	10 645 642,50 €	10 628 105,00 €
D Charges financières	9 168,18 €	4 619,10 €	24,36 €	160,34 €	0,00 €	0,00 €	1 044 991,56 €	Charges financières	1 403 720,05 €	1 403 720,00 €	1 403 720,00 €	1 403 720,00 €	1 359 032,50 €	1 313 519,62 €
E Epargne Brute = (C-D)	4 431 999,44 €	9 140 917,89 €	7 769 745,71 €	5 633 255,42 €	6 224 779,80 €	6 943 491,94 €	10 168 500,74 €	Epargne Brute = (C-D)	7 365 111,95 €	7 795 317,00 €	8 236 467,00 €	8 547 347,00 €	9 286 610,00 €	9 314 585,38 €
F Rembours Emprunt	558 054,58 €	562 778,45 €	378 908,42 €	226 159,84 €	203 534,25 €	178 886,16 €	185 470,01 €	Rembours Emprunt et prêt aesn	154 745,44 €	588 608,46 €	859 261,75 €	3 538 295,19 €	3 768 331,46 €	3 801 074,16 €
G Epargne Nette = (E-F)	3 873 944,86 €	8 578 139,44 €	7 390 837,29 €	5 407 095,58 €	6 021 245,55 €	6 764 605,78 €	9 983 030,73 €	Epargne Nette = (E-F)	7 210 366,51 €	7 206 708,54 €	7 377 205,25 €	5 009 051,81 €	5 518 278,54 €	5 513 511,22 €

- L'Epargne de gestion se traduit par la différence entre les recettes d'exploitation et les charges d'exploitation (hors intérêts de la dette).
- L'Epargne brute se détermine en retranchant les charges financières à l'épargne de gestion. Elle permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations d'exploitation (opérations courantes et frais financiers). Elle détermine les excédents issus de l'exploitation qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).
- L'Epargne nette se calcule en soustrayant le remboursement du capital à l'épargne brute. Elle permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations d'exploitation (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).



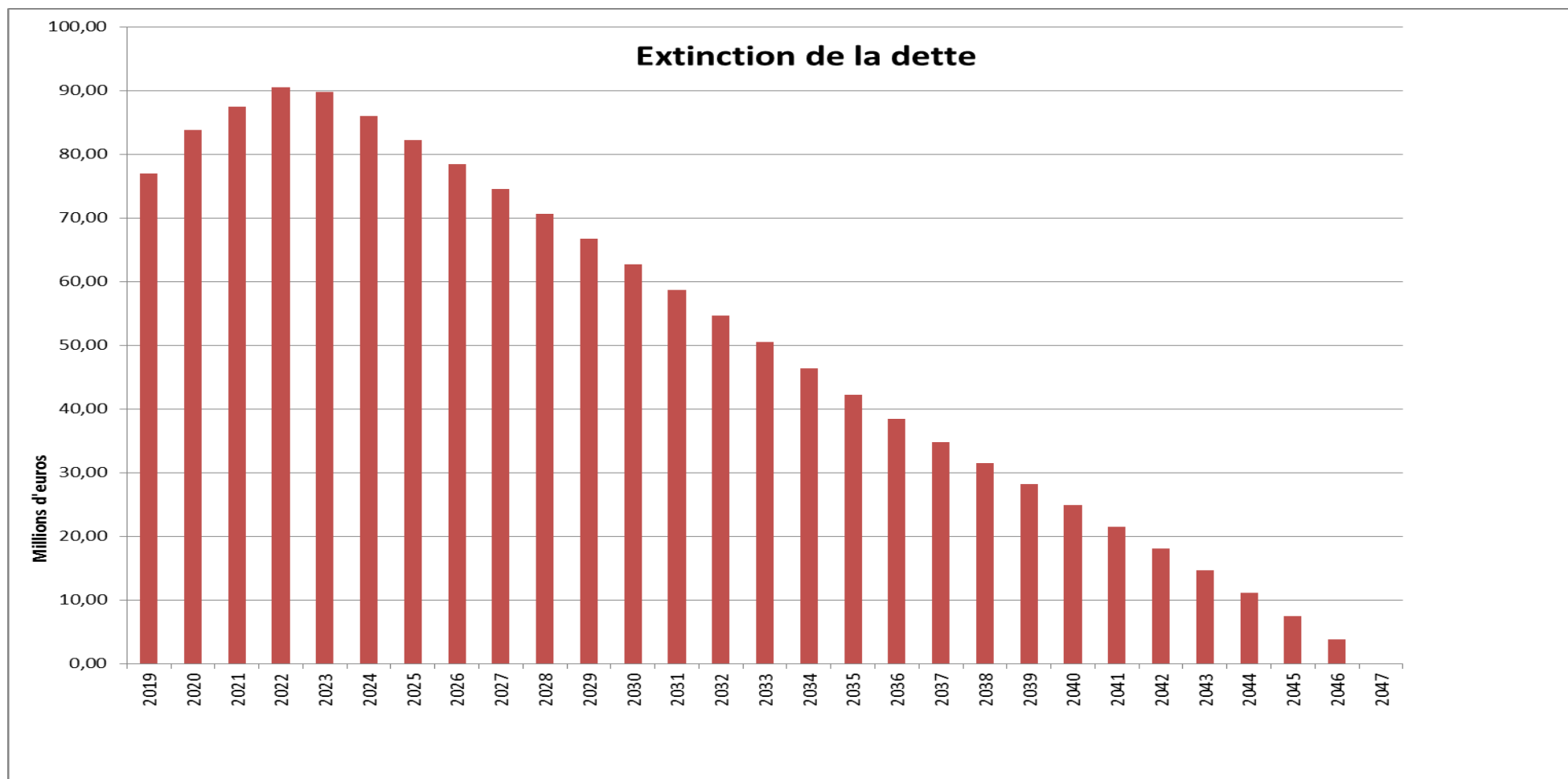
Evolution de l'épargne avec le remboursement de la dette sur une longue période.



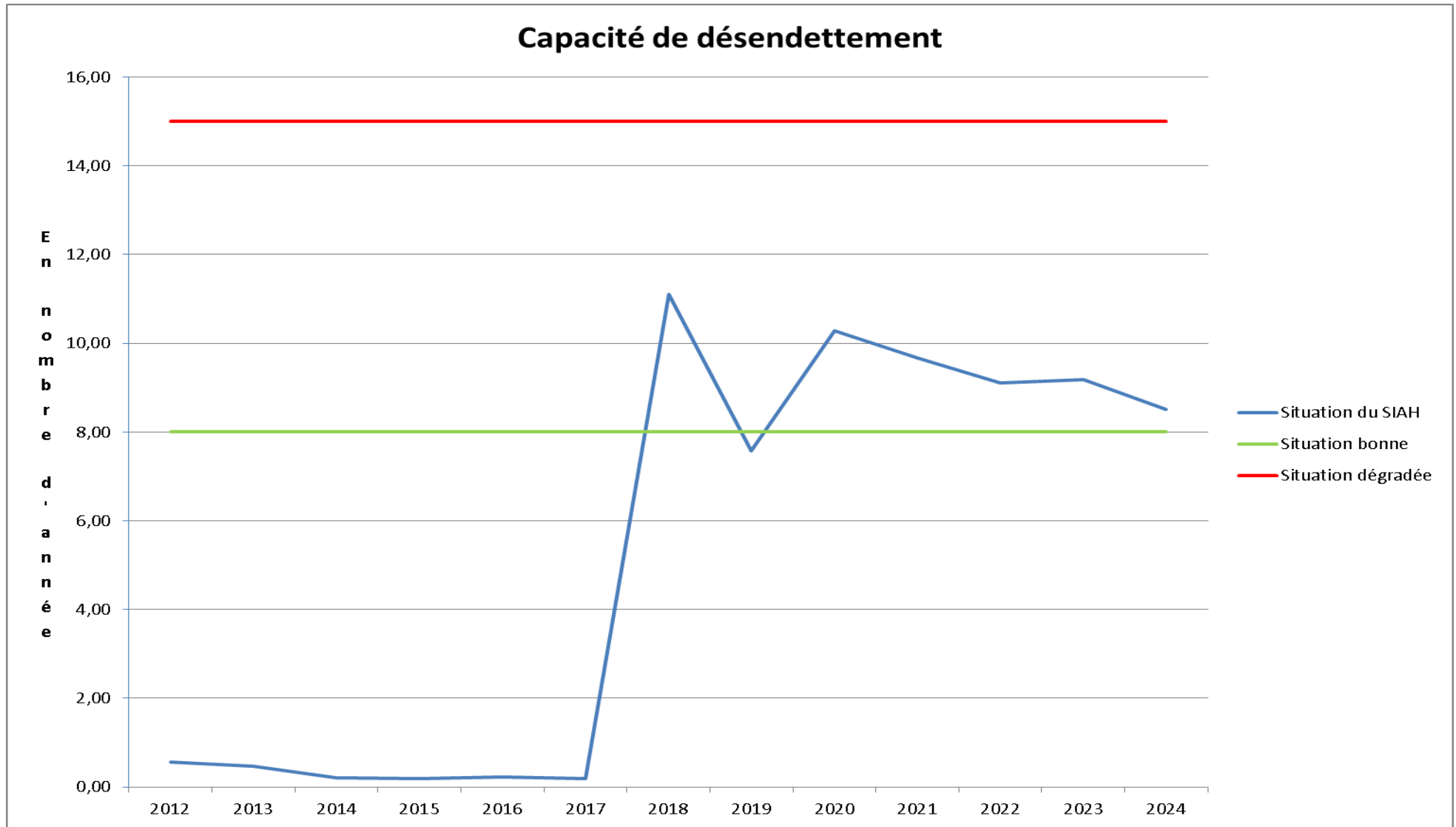
**b) Etat de la dette avec l'extension de la STEP**

Le stock de dette actuelle est au début de l'exercice 2019 à 76 989 455,89 €. Par ailleurs, le profil d'extinction de la dette qui suit page suivante prend en compte le prêt à taux 0 % de 17,90 millions réparti sur 2019, 2020, 2021 et 2022 remboursable en 15 ans.

Le nouvel emprunt de la Banque Européenne d'Investissement cours jusqu'en 2046.



## Capacité de désendettement



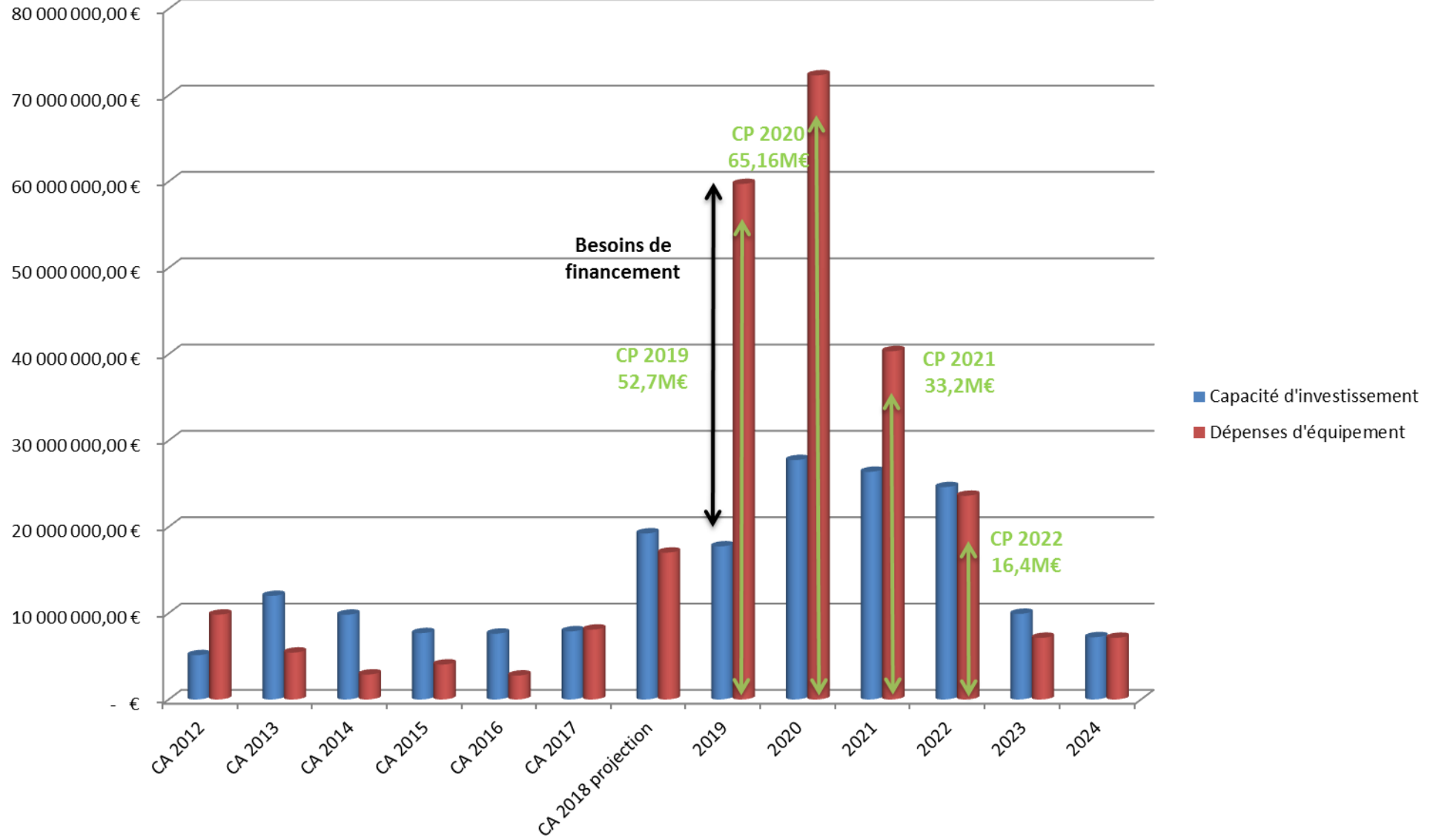
Le ratio de la capacité de désendettement est en 2019 de 7,6 années.

### 3. La section d'investissement

#### a) Les dépenses d'investissement et la capacité d'investissement

RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE						
Section d'investissement (opérations réelles)	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
G Epargne Nette = (E-F) (rappel)	3 873 944,86 €	8 578 139,44 €	7 390 837,29 €	5 407 095,58 €	6 021 245,55 €	6 764 605,78 €	9 983 030,73 €	Epargne Nette = (E-F)(rappel)	7 210 366,51 €	7 206 708,54 €	7 377 205,25 €	5 009 051,81 €	5 518 278,54 €	5 513 511,22 €
10 FCTVA	- €	558 405,15 €	1 760 058,05 €		383 014,38 €	547 442,16 €	341 155,10 €	FCTVA	2 569 220,00 €	9 762 833,00 €	11 826 689,00 €	6 584 841,00 €	3 837 680,00 €	1 137 896,00 €
13 Subventions d'investissement	592 678,84 €	613 727,26 €	572 958,81 €	137 165,21 €	523 538,13 €	343 813,42 €	175 467,33 €	Subventions d'investissement	551 600,00 €	561 300,00 €	561 300,00 €	561 300,00 €	561 300,00 €	561 391,67 €
13							7 328 475,00 €	Subventions d'investissement Extension Step	7 400 000,00 €	10 200 000,00 €	5 031 000,00 €	10 869 000,00 €		
458 Maîtrises d'Ouvrage Mandatées	627 761,57 €	2 181 994,53 €	72 246,76 €	2 123 218,68 €	634 896,25 €	130 864,75 €	1 347 052,15 €	Subventions canalisation de transfert			1 575 000,00 €	1 575 000,00 €		
23 Immobilisations en cours	32 061,05 €	63 480,90 €	12 977,68 €	15 982,40 €	57 261,96 €	105 085,94 €	10 236,29 €							
H Recettes d'investissement	1 252 501,46 €	3 417 607,84 €	2 418 241,30 €	2 276 366,29 €	1 598 710,72 €	1 127 206,27 €	9 248 479,87 €	Recettes d'investissement	10 520 820,00 €	20 524 133,00 €	18 993 989,00 €	19 590 141,00 €	4 398 980,00 €	1 699 287,67 €
I Capacité d'investissement = (G+H)	5 126 446,32 €	11 995 747,28 €	9 809 078,59 €	7 683 461,87 €	7 619 956,27 €	7 891 812,05 €	19 231 510,60 €	Capacité d'investissement = (G+H)	17 731 186,51 €	27 730 841,54 €	26 371 194,25 €	24 599 192,81 €	9 917 258,54 €	7 212 798,89 €
RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE						
Exercices	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
10 Dotation														
13 Subventions d'investissement		217 227,00 €			1 353,00 €	35 737,00 €	2 776,00 €							
20-21 Equipement	451 228,76 €	600 110,98 €	567 680,89 €	623 301,54 €	261 337,32 €	64 432,68 €	202 492,11 €	Equipement	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
20-21 Extension Station de dépollution (études + travaux)		42 280,56 €	120 891,70 €	477 629,68 €	415 300,55 €	6 597 030,67 €	14 235 651,92 €	Extension de la station de dépollution (études + travaux)	49 294 959,00 €	59 809 673,00 €	28 004 984,00 €	14 149 222,38 €		
23 Travaux	7 361 384,87 €	3 465 184,21 €	2 067 487,00 €	2 500 639,53 €	1 569 442,48 €	1 037 898,89 €	1 219 199,14 €	Canalisation de transfert	3 400 000,00 €	5 350 000,00 €	5 200 000,00 €	2 308 861,85 €		
458 Maîtrises d'Ouvrage Mandatées	2 011 942,99 €	1 102 063,28 €	130 556,37 €	444 650,58 €	517 431,15 €	177 830,28 €	1 240 736,22 €	Travaux	6 620 000,00 €	6 736 700,00 €	6 736 700,00 €	6 736 700,00 €	6 736 700,00 €	6 736 700,00 €
J Dépenses d'équipement	9 824 556,62 €	5 426 866,03 €	2 886 615,96 €	4 046 221,33 €	2 764 864,50 €	8 086 589,32 €	17 006 917,55 €	Dépenses d'équipement	59 714 959,00 €	72 296 373,00 €	40 341 684,00 €	23 594 784,23 €	7 136 700,00 €	7 136 700,00 €
K Besoin de Financement = (I-J)	-4 698 110,30 €	6 568 881,25 €	6 922 462,63 €	3 637 240,54 €	4 855 091,77 €	-194 777,27 €	2 224 593,05 €	Besoin de Financement = (I-J)	-41 983 772,49 €	-44 565 531,46 €	-13 970 489,75 €	1 004 408,58 €	2 780 558,54 €	76 098,89 €

## Section d'investissement



## Evolution significative

### Au niveau des recettes d'investissement:

- Un taux de subvention à hauteur de 10 % sur les opérations en projet
- Un montant de 40,85 M€ de subvention pour la réalisation de l'extension de la station de 2018 à 2022
- Un montant de 3,15 M€ de subvention pour la réalisation de la canalisation de transfert

} 44 millions de subvention

### Au niveau des dépenses d'investissement:

- Pour la période 2012-2018, le SIAH a réalisé 19 221 236 € de travaux
- L'autorisation de programme – crédit de paiement pour l'extension de la station de dépollution :

AUTORISATION PROGRAMME (AP)- DÉPENSES		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Etudes et réalisation de l'extension de la station de dépollution		réalisés	réalisés				
Investissement station	169 013 997,00 €	5 147 143,06 €	13 869 193,85 €	49 031 802,00 €	59 546 516,00 €	27 741 827,00 €	13 677 515,09 €
dépenses connexes stations	3 000 000,00 €	1 449 887,61 €	366 458,07 €	263 157,00 €	263 157,00 €	263 157,00 €	394 183,32 €
Investissement canalisation de transfert	15 000 000,00 €			3 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Dépenses connexes canalisation de transfert	1 528 659,80 €	173 659,80 €	106 062,16 €	400 000,00 €	350 000,00 €	200 000,00 €	298 937,84 €
total	188 542 656,80 €	6 770 690,47 €	14 341 714,08 €	52 694 959,00 €	65 159 673,00 €	33 204 984,00 €	16 370 636,25 €

- Au niveau des projets d'opération, il est retenu ce qui est listé dans le présent document au sous chapitre Opérations en projet pour la période de 2019 à 2022), à savoir :
  - Pour 2019 : Les dépenses pour les projets d'opération sont estimées à 6,620 Millions d'euros.
  - Pour 2020-2022 : le montant global des travaux de 20,210 Millions d'euros.

**b) La couverture des besoins de financements**

		RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE							
Exercices	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
K	Besoin de Financement = (I-J)	-4 698 110,30 €	6 568 881,25 €	6 922 462,63 €	3 637 240,54 €	4 855 091,77 €	-194 777,27 €	2 224 593,05 €	Besoin de Financement = (I-J)	-41 983 772,49 €	-44 565 531,46 €	-13 970 489,75 €	1 004 408,58 €	2 780 558,54 €	76 098,89 €
L	Prêt agence de l'eau	37 572,00 €	436 054,00 €	0,00 €	0,00 €	155 740,00 €	139 069,00 €	50 807,00 €	Prêt agence de l'eau	7 000 000 €	4 200 000 €	3 900 000 €	2 800 000 €		
M	Emprunt nouveau							76 000 000,00 €	Emprunt nouveau						
M	Variation du Fonds de roulement = (K+L+M)	-4 660 538,30 €	7 004 935,25 €	6 922 462,63 €	3 637 240,54 €	5 010 831,77 €	-55 708,27 €	78 275 400,05 €	Variation du Fonds de roulement = (K+L)	-34 983 772,49 €	-40 365 531,46 €	-10 070 489,75 €	3 804 408,58 €	2 780 558,54 €	76 098,89 €
N	Fonds Roulement initial	10 440 701,99 €	5 780 163,69 €	12 785 098,94 €	19 707 561,57 €	24 010 887,13 €	29 021 718,90 €	28 966 010,63 €	Fonds Roulement initial	107 241 410,68 €	72 257 638,19 €	31 892 106,73 €	21 821 616,98 €	25 626 025,56 €	28 406 584,10 €
O	Fonds Roulement Final	5 780 163,69 €	12 785 098,94 €	19 707 561,57 €	23 344 802,11 €	29 021 718,90 €	28 966 010,63 €	107 241 410,68 €	Fonds Roulement Final	72 257 638,19 €	31 892 106,73 €	21 821 616,98 €	25 626 025,56 €	28 406 584,10 €	28 482 682,99 €

Le financement de l'extension de la station de dépollution est assuré conjointement par le fonds de roulement et par l'emprunt de 2018 et les 17,90 millions de prêts à 0 % de l'agence de l'eau.

## **I. Budget annexe Eaux usées relatif à la compétence Assainissement – collecte en délégation de service public**

Il s'agit d'un nouveau budget annexe créé par délibération du 12 décembre 2018. Il concerne le transfert de la compétence collecte eaux usées assainissement des 5 communes gérées en délégation de service public, soit les communes suivantes : ARNOUVILLE, CHENNEVIERES-LES-LOUVRES, LE MESNIL-AUBRY, PUISEUX-EN-FRANCE, VEMARS.

### **1. En dépenses**

Il est envisagé en dépenses pour l'entretien des réseaux la somme de 140 648 €, ainsi que des charges d'intérêts.

Il est envisagé des travaux de réparation pour 30 000 € et des remboursements d'emprunt dans le cas de reprise de la dette.

### **2. En recettes**

Les recettes de 204 848 € devront financer le fonctionnement et l'investissement.

La clôture de l'exercice 2018 dans chacune des collectivités devrait nous donner plus d'informations.

COLLECTE EAUX USEES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC		
	<b>section de fonctionnement (opérations réelles)</b>	<b>Prévision 2019</b>
70	Redevance assainissement collectif	204 848,00 €
	<i>variation</i>	
77	Recettes exceptionnelles	
<b>A</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>204 848,00 €</b>
	<b>section de fonctionnement (opérations réelles)</b>	
O11	Charges générales	140 648,00 €
	<i>variation</i>	
<b>B</b>	<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>140 648,00 €</b>
<b>C</b>	<b>Epargne de Gestion = (A-B)</b>	<b>64 200,00 €</b>
D	Charges financières	1 200,00 €
<b>E</b>	<b>Epargne Brute = (C-D)</b>	<b>63 000,00 €</b>
F	Rembours Emprunt	33 000,00 €
<b>G</b>	<b>Epargne Nette = (E-F)</b>	<b>30 000,00 €</b>
	<b>Section d'investissement (opérations réelles)</b>	
<b>H</b>	<b>Epargne = (A-B) (rappel)(autofinancement)</b>	<b>30 000,00 €</b>
	FCTVA	- €
13	Subventions d'investissement	- €
<b>I</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>- €</b>
<b>J</b>	<b>Capacité d'investissement = (D+E)</b>	<b>30 000,00 €</b>
	<b>Section d'investissement (opérations réelles)</b>	
23	Travaux réparation	30 000,00 €
<b>K</b>	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>L</b>	<b>Besoin de Financement = (I-K)</b>	<b>0,00 €</b>
M	Prêt agence de l'eau	0,00 €
N	Emprunt nouveau	0,00 €
<b>O</b>	<b>Variation du Fonds de roulement = (L+M+N)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>P</b>	<b>Fonds Roulement initial</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Q</b>	<b>Fonds Roulement Final (I+J)</b>	<b>0,00 €</b>

## J. Le budget « SAGE »

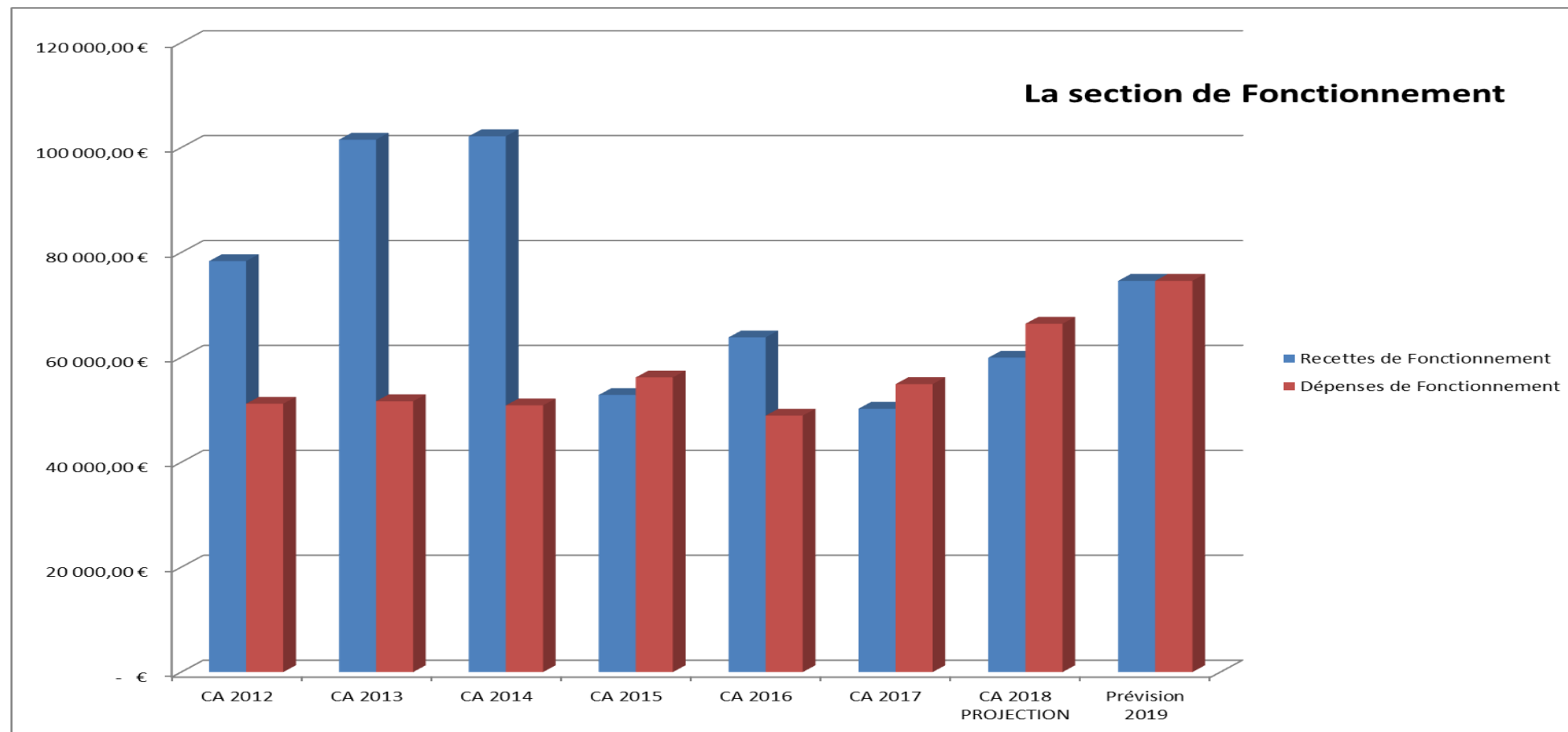
### 1. La section de fonctionnement

RETROSPECTIVE								
	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 PROJECTION	Prévision 2019
<b>section de fonctionnement (opérations réelles)</b>								
74 Participations	78 350,00 €	101 504,52 €	102 161,89 €	52 303,46 €	63 816,30 €	49 200,00 €	59 937,76 €	74 600,00 €
<i>variation</i>		29,55%	0,65%	-48,80%	-37,53%	-5,93%	-6,08%	51,63%
77 Recettes exceptionnelles				525,26 €	0,00 €	1 010,05 €		
<b>A Recettes de Fonctionnement</b>	<b>78 350,00 €</b>	<b>101 504,52 €</b>	<b>102 161,89 €</b>	<b>52 828,72 €</b>	<b>63 816,30 €</b>	<b>50 210,05 €</b>	<b>59 937,76 €</b>	<b>74 600,00 €</b>
<b>section de fonctionnement (opérations réelles)</b>								
O11 Charges générales	9 273,80 €	6 388,98 €	3 291,06 €	4 940,81 €	3 616,06 €	6 162,33 €	13 438,54 €	18 600,00 €
<i>variation</i>		-31,11%	-48,49%	50,13%	9,88%	24,72%	271,63%	201,83%
O12 Charges de personnel	41 894,36 €	45 250,92 €	47 562,73 €	51 241,67 €	45 283,34 €	48 745,18 €	52 967,72 €	56 000,00 €
<i>variation</i>		8,01%	5,11%	7,73%	-4,79%	-4,87%	16,97%	14,88%
<b>B Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>51 168,16 €</b>	<b>51 639,90 €</b>	<b>50 853,79 €</b>	<b>56 182,48 €</b>	<b>48 899,40 €</b>	<b>54 907,51 €</b>	<b>66 406,26 €</b>	<b>74 600,00 €</b>
<b>C Epargne (A-B)</b>	<b>27 181,84 €</b>	<b>49 864,62 €</b>	<b>51 308,10 €</b>	<b>-3 353,76 €</b>	<b>14 916,90 €</b>	<b>-4 697,46 €</b>	<b>-6 468,50 €</b>	<b>0,00 €</b>
RETROSPECTIVE								
Section d'investissement (opérations réelles)	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 projection	2017	2018	2019
<b>D Epargne = (A-B) (rappel)(autofinancement)</b>	<b>27 181,84 €</b>	<b>49 864,62 €</b>	<b>51 308,10 €</b>	<b>-3 353,76 €</b>	<b>14 916,90 €</b>	<b>-4 697,46 €</b>	<b>-6 468,50 €</b>	<b>0,00 €</b>
13 FCTVA			3 060,65 €		11,35 €	531,49 €	1 066,92 €	1 400,00 €
Subventions d'investissement	3 625,00 €	98 194,00 €	51 272,93 €	79 705,29 €	46 794,00 €	116 170,85 €	163 115,20 €	501 282,60 €
<b>E Recettes d'investissement</b>	<b>3 625,00 €</b>	<b>98 194,00 €</b>	<b>54 333,58 €</b>	<b>79 705,29 €</b>	<b>46 805,35 €</b>	<b>116 702,34 €</b>	<b>164 182,12 €</b>	<b>502 682,60 €</b>
<b>F Capacité d'investissement = (D+E)</b>	<b>30 806,84 €</b>	<b>148 058,62 €</b>	<b>105 641,68 €</b>	<b>76 351,53 €</b>	<b>61 722,25 €</b>	<b>112 004,88 €</b>	<b>157 713,62 €</b>	<b>502 682,60 €</b>
<b>Section d'investissement (opérations réelles)</b>								
20 Immobilisation incorporelles	3 698,64 €	3 540,16 €	72,00 €					
20 Immobilisation incorporelles		181 505,04 €	51 940,20 €	150 216,00 €	39 143,70 €	118 333,50 €	142 998,00 €	489 987,67 €
21 Immobilisation corporelles	13 697,79 €							
<b>G Dépenses d'équipement</b>	<b>17 396,43 €</b>	<b>185 045,20 €</b>	<b>52 012,20 €</b>	<b>150 216,00 €</b>	<b>39 143,70 €</b>	<b>118 333,50 €</b>	<b>142 998,00 €</b>	<b>489 987,67 €</b>
<b>H Besoin de Financement = (F-G)</b>	<b>13 410,41 €</b>	<b>-36 986,58 €</b>	<b>53 629,48 €</b>	<b>-73 864,47 €</b>	<b>22 578,55 €</b>	<b>-6 328,62 €</b>	<b>14 715,62 €</b>	<b>12 694,93 €</b>
<b>I Variation du Fonds de roulement = (H)</b>	<b>13 410,41 €</b>	<b>-36 986,58 €</b>	<b>53 629,48 €</b>	<b>-73 864,47 €</b>	<b>22 578,55 €</b>	<b>-6 328,62 €</b>	<b>14 715,62 €</b>	<b>12 694,93 €</b>
<b>J Fonds Roulement initial</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 410,41 €</b>	<b>-23 576,17 €</b>	<b>30 053,31 €</b>	<b>-43 811,16 €</b>	<b>-21 232,61 €</b>	<b>-27 561,23 €</b>	<b>-12 845,61 €</b>
<b>K Fonds Roulement Final (I+J)</b>	<b>13 410,41 €</b>	<b>-23 576,17 €</b>	<b>30 053,31 €</b>	<b>-43 811,16 €</b>	<b>-21 232,61 €</b>	<b>-27 561,23 €</b>	<b>-12 845,61 €</b>	<b>-150,68 €</b>

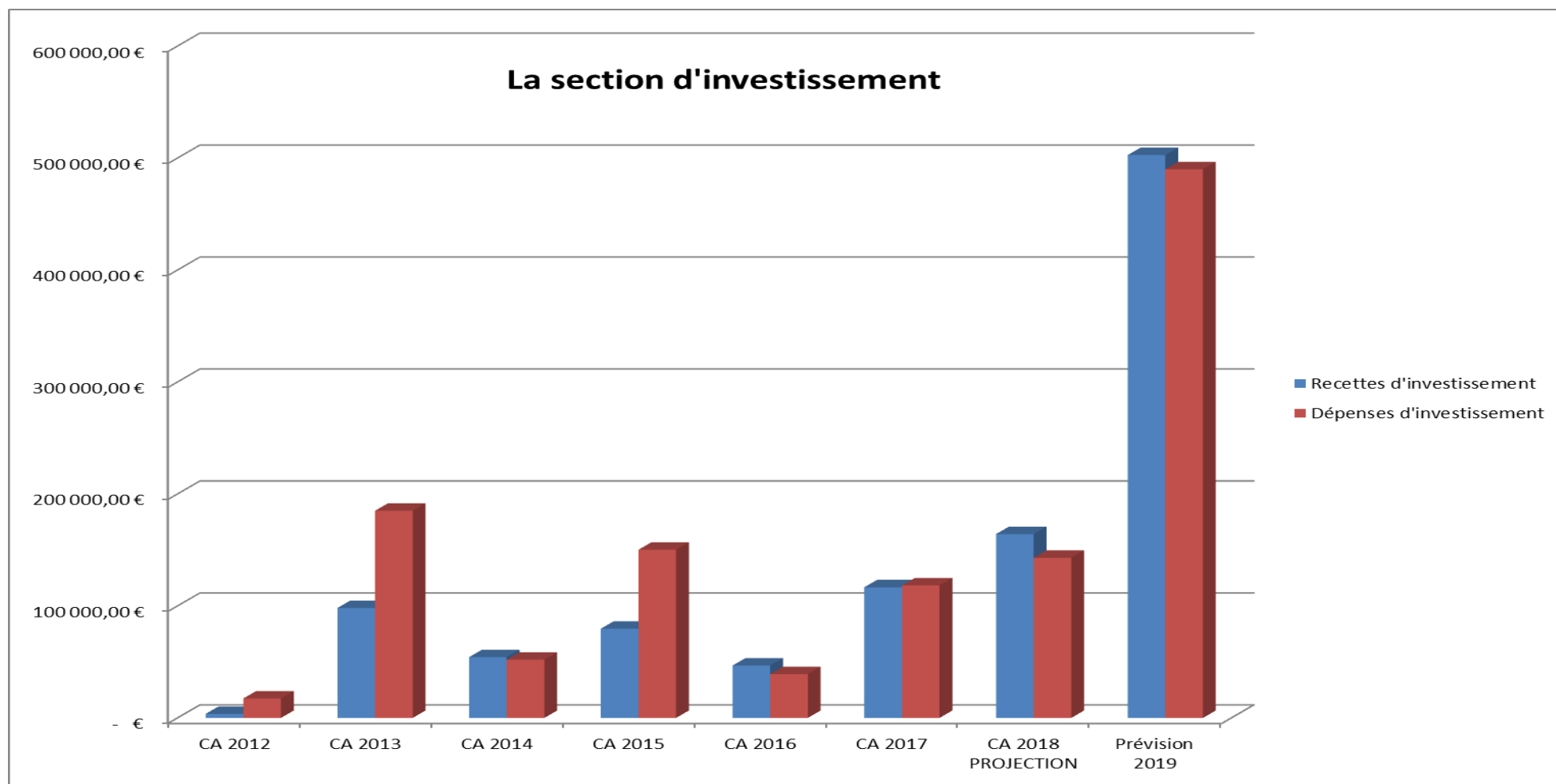
Les recettes de fonctionnement sont issues de participation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général de Seine St Denis, du SIARE et du SIAH.

Le composant essentiel des dépenses de fonctionnement se caractérise par les charges de personnel.

Pour les exercices 2015-2016, une partie des subventions sont inscrites en investissement expliquant ainsi la baisse des participations



## 2. La section d'investissement



La section d'investissement porte sur l'élaboration du document d'urbanisme SAGE Croult Enghien Vieille-Mer, et pour 2019 sur la réalisation des 3 études « inventaire complémentaire des zones humides », « référentiel des milieux aquatiques et paysages de l'eau », et « gouvernance ».

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu les rapports de Guy MESSAGER et d'Anita MANDIGOU,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312.1 et D.5211-18-1, relatifs aux modalités de présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires,

**Considérant la nécessité de la tenue par l'assemblée délibérante, d'un débat sur les orientations de nature budgétaire, en matière de reconquête du milieu naturel, de protection des habitants contre les inondations, de l'assainissement et du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du Croult Enghien Vielle Mer,**

Chacun ayant pu s'exprimer,

### **Le Comité Syndical, après examen**

- **Prend** acte de l'existence du Rapport sur les Orientations Budgétaires et que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019 relatif aux budgets eaux pluviales (M. 14), eaux usées (M. 49), eaux usées collecte délégation service public (M. 49), SAGE (M. 14) a eu ce lieu ce jour.